

RAPPORT DU COMITÉ DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE

# INUVIALUIT

## CONVENTION DÉFINITIVE

2016-2017 et 2017-2018



**Yukon**



**Canada**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec:  
communicationspublications@canada.ca

[www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord](http://www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord)

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-5396-007-FF-A1

Catalogue: R71-56/2018F-PDF

ISBN: 978-0-660-30522-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :

*Report of the Implementation Coordinating Committee Inuvialuit Final  
Agreement 2016-2017 and 2017-2018*

# MESSAGE DU COMITÉ DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

## **Message de Duane Smith, représentant du Comité de coordination de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuits et président de la Société régionale inuvialuite**

Au cours des deux dernières années, la Société régionale inuvialuite (SRI) a accompli des progrès significatifs pour atteindre les principaux objectifs des Inuvialuits définis à l'article 1 de la Convention définitive des Inuvialuits (CDI). Depuis l'arrêt de l'exploitation pétrolière et gazière dans la région désignée des Inuvialuits (RDI), la SRI a travaillé en partenariat avec le Conseil inuvialuit de gestion du gibier (CIGG) et avec le gouvernement du Canada (Canada) pour lancer une évaluation environnementale stratégique régionale (EESR). L'évaluation, financée par le Canada, a pour but de définir les activités d'exploitation (ou autres) qui peuvent être menées dans la mer de Beaufort sans effets négatifs importants sur la flore, la faune, l'environnement ou la productivité biologique. En 2016-2017, l'EESR était axée sur l'approbation du cadre de référence et du plan de travail pour le projet. En 2017-2018, les efforts visaient plutôt la collecte des renseignements et des données nécessaires pour évaluer les activités d'exploitation à l'échelle régionale, comme l'exploration et la production pétrolières et gazières, le transport maritime (navires de croisière), l'état de l'environnement et les changements climatiques. Selon la SRI, les éléments probants récoltés et l'évaluation réalisée serviront, dans l'avenir, à prendre des décisions concernant l'exploitation de la mer de Beaufort.

Le 9 février 2017, les Inuvialuits et trois autres régions inuites ont signé avec le Canada une déclaration commune des Inuits et de la Couronne reconnaissant « les disparités socioéconomiques et culturelles qui touchent les Inuits de manière disproportionnée par rapport à la majorité des autres Canadiens » et s'engageant à travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour créer l'équité. Les Inuits et le Canada ont établi tout un nombre de priorités qu'ils ont l'intention de faire avancer ensemble, notamment la mise en œuvre des revendications territoriales, le Cadre stratégique pour l'Arctique, le logement, la revitalisation de l'inuktitut, les mesures de réconciliation, l'éducation (y compris de la petite enfance), la formation, ainsi que la santé et le bien-être. Jusqu'à présent, deux réunions ont eu lieu avec le premier ministre pour examiner les progrès accomplis et mettre le cap sur les priorités. Le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC), qui regroupe les ministres compétents ainsi que les leaders inuits, s'est aussi réuni à quatre reprises. Pour le CPIC, le logement constitue une priorité, et la SRI a reçu des fonds pour la construction d'unités de logement afin de répondre aux besoins de la population croissante. En plus du financement de soutien au logement, le Canada a aussi accordé un financement pour améliorer la santé, le bien-être et l'employabilité des Inuits au cours des cinq prochaines années.

La SRI continue de travailler à l'amélioration des compétences des Inuvialuits et à soutenir les collectivités en offrant des programmes de formation pour le personnel et les bénéficiaires de la CDI. Le personnel communautaire peut aussi suivre des cours d'éducation financière. De plus, des formations d'infirmière praticienne et des cours sur le développement de la petite enfance sont offerts en partenariat avec le Collège Aurora.

# MESSAGE DU COMITÉ DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

---

Avec le soutien financier de CanNor et du GTNO, les Inuvialuits ont entrepris une étude de faisabilité régionale sur la sécurité en matière d'énergie afin d'utiliser de manière optimale leurs vastes ressources énergétiques et d'ainsi répondre aux besoins cruciaux en énergie des habitants de la région ouest de l'Arctique. L'exploitation de ces ressources permettrait de réduire les gaz à effet de serre, de diminuer les coûts liés à l'énergie, d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie, de susciter des occasions de développement économique et de créer de bons emplois dans la région. L'étude s'est achevée à la fin du printemps 2018, avant la date prévue.

Du côté des infrastructures, un important jalon national a été franchi dans la RDI avec la construction de la route reliant Inuvik à Tuktoyaktuk. L'océan Arctique est donc maintenant accessible aux Canadiens, au même titre que le Pacifique et l'Atlantique. Il s'agit d'une réalisation conjointe des Inuvialuits et du GTNO, rendue possible grâce au soutien financier du Canada.

Le présent rapport détaille le travail qui a été effectué par le Comité de coordination de la mise en œuvre (CCMO) de la CDI et par les organismes de mise en œuvre au cours des exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018. Bien que beaucoup de progrès aient été accomplis pendant cette période, les parties signataires de la CDI devront maintenir leur collaboration pour réaliser les promesses de la Convention au cours des années à venir.

En reconnaissance de l'importance de préserver et de revitaliser la langue inuvialuktun, les futurs rapports annuels de la CCMO pour la CDI seront traduits dans le dialecte de Sigitun. Les parties à la CDI continueront à soutenir la préservation, l'utilisation et la revitalisation des trois dialectes parlés dans toute la RDI.

Duane Smith  
PDG de la SRI  
Représentant de la SRI au CCMO de la CDI

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos : Message du Comité de coordination de la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuits .....</b>	<b>1</b>
<b>Glossaire des abréviations et acronymes .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 : Coup d'œil sur la Convention définitive des Inuvialuits.....</b>	<b>7</b>
Résumé des dispositions de la Convention définitive des Inuvialuits .....	8
<b>Chapitre 2 : Coup d'œil sur 2016-2017 et 2017-2018.....</b>	<b>11</b>
Faits saillants de la mise en œuvre.....	11
Défis de la mise en œuvre.....	11
<b>Chapitre 3 : Rapport des signataires.....</b>	<b>13</b>
Société régionale inuvialuite.....	13
Conseil inuvialuit de gestion du gibier .....	14
Gouvernement du Canada.....	18
<b>Chapitre 4 : Rapport des gouvernements participants.....</b>	<b>25</b>
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest .....	25
Gouvernement du Yukon .....	32
<b>Chapitre 5 : Organismes de mise en œuvre de la CDI.....</b>	<b>37</b>
Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO.....	37
Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord .....	37
Comité d'étude des répercussions environnementales .....	38
Bureau d'examen des répercussions environnementales.....	39
Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP).....	39
Comités de chasseurs et de trappeurs (CCT).....	40
Secrétariat commun (SC).....	40
<b>Chapitre 6 : Comité de coordination de la mise en œuvre de la CDI.....</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre 7 : Annexe .....</b>	<b>43</b>
Financement versé pour la mise en œuvre (2016-2017 et 2017-2018) .....	43

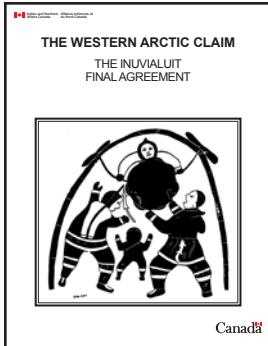


# GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

<b>ATI</b>	Administration des terres des Inuvialuits	<b>GTNO</b>	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
<b>BERE</b>	Bureau d'examen des répercussions environnementales	<b>GY</b>	Gouvernement du Yukon
<b>CCGFTNO</b>	Conseil consultatif de la gestion de la faune des Territoires du Nord-Ouest	<b>LOPC</b>	<i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i>
<b>CCGFVN</b>	Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord	<b>MDN</b>	Ministère de la Défense nationale
<b>CCMO</b>	Comité de coordination de la mise en œuvre	<b>MEAA</b>	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (GTNO)
<b>CCT</b>	Comité de chasseurs et de trappeurs	<b>MPO</b>	Ministère des Pêches et des Océans
<b>CDI</b>	Convention définitive des Inuvialuits	<b>PC</b>	Parcs Canada
<b>CERE</b>	Comité d'étude des répercussions environnementales	<b>RCAANC</b>	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
<b>CIGG</b>	Conseil inuvialuit de gestion du gibier	<b>RDI</b>	Région désignée des Inuvialuits
<b>CMGP</b>	Comité mixte de gestion de la pêche	<b>SCF</b>	Service canadien de la faune
<b>ERTG</b>	Entente sur la revendication territoriale globale	<b>SRI</b>	Société régionale inuvialuite
		<b>SSNA</b>	Services de santé non assurés
		<b>TNO</b>	Territoires du Nord-Ouest



# COUP D'ŒIL SUR LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS



**Convention définitive des Inuvialuits :  
organismes de mise en œuvre, signataires,  
gouvernements participants et organisations inuvialutes**

## Organisations inuvialutes

### Société régionale inuvialuite

#### Comités de chasseurs et de trappeurs (CCT)

- CCT d'Aklavik
- CCT d'Holman
- CCT de Paulatuk
- CCT de Tuktoyaktuk
- CCT de Sachs Harbour

### Conseil inuvialuit de gestion du gibier (CIGG)

### Groupes de cogestion

Comité d'étude des répercussions environnementales

Bureau d'examen des répercussions environnementales

Comité mixte de gestion de la pêche

Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord

Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO

### Organismes gouvernementaux

Canada (AANC)  
Gouvernement du Yukon  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Canada (AANC)  
Gouvernement du Yukon  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Canada (MPO)

Canada (PC)  
Gouvernement du Yukon

Canada (SCF)  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque CCT nomme des membres de son conseil d'administration pour former le CIGG.

Le CIGG nomme des membres aux groupes de cogestion.

Chaque groupe de cogestion rassemble un nombre égal de représentants du gouvernement et des Inuvialuits.

Les organismes gouvernementaux nomment des membres aux groupes de cogestion.

Le Secrétariat commun fournit du soutien administratif, technique et logistique aux organisations inuvialutes et aux groupes de cogestion.

# COUP D'ŒIL SUR LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

## RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

- Propriété des terres :** La Convention définitive des Inuvialuits (CDI) confère aux Inuvialuits la propriété absolue en fief simple d'environ 91 000 kilomètres carrés de terres situées aux Territoires du Nord-Ouest (TNO), plus précisément dans la région ouest de l'Arctique. Ce secteur comprend environ 13 000 kilomètres carrés sur lesquels les Inuvialuits jouissent du droit de propriété du sol et du sous-sol. La région désignée des Inuvialuits (RDI) inclut le versant nord du Yukon (y compris l'île Herschel), la moitié orientale de la mer de Beaufort (y compris les terres qui y sont rattachées), une partie de l'océan Arctique, l'île Banks, la presque totalité de la partie ouest de l'île Victoria et quelques-unes des îles Parry.
- Admissibilité et inscription :** Initialement, un organisme formé d'un représentant du gouvernement fédéral et de deux représentants des Inuvialuits a été mis sur pied pour inscrire les personnes autorisées à titre de bénéficiaires de la Convention. Actuellement, c'est la SRI qui est responsable de l'inscription.
- Indemnités financières :** En vertu de la CDI, les Inuvialuits ont reçu un montant total de 152 millions de dollars au cours des 14 premières années de la Convention. Celle-ci a permis deux paiements additionnels en 1984, soit un versement de 7,5 millions de dollars pour le Programme de développement social inuvialuit (PDSI) et un versement de 10 millions de dollars au Fonds de promotion économique.
- Mesures économiques :** L'article 16 de la CDI traite du développement économique dans la RDI. Il vise essentiellement à permettre aux Inuvialuits de participer à l'économie du Nord canadien et de s'intégrer à la société canadienne en atteignant

une autosuffisance économique satisfaisante et en se dotant de solides assises économiques. Depuis 1984, le Fonds de promotion économique et les indemnités versées ont aidé les Inuvialuits à participer plus activement à l'économie, aussi bien au niveau local que régional et national. Cela a nécessité des investissements à long terme, qui ont permis de constituer une base solide pour l'avenir.

- Sociétés inuvialutes :** Créea en vertu du paragraphe 6(1) de la CDI, la SRI assume la responsabilité globale de la gestion des affaires de ses filiales et se doit d'atteindre les objectifs énoncés dans la Convention. Voici les fonctions courantes qui lui sont confiées et les obligations officielles dont elle s'acquitte :
  - mettre en œuvre l'entente sur la revendication territoriale;
  - agir à titre de représentant institutionnel des Inuvialuits;
  - agir à titre de société mère pour le Groupe des sociétés inuvialutes et superviser ses activités.

La SRI est gérée par les personnes élues à la présidence de six sociétés de collectivité de la RDI. Les sept directeurs des sociétés élisent le président-directeur général de la SRI qui, de concert avec les présidents des six sociétés de collectivité, forme le conseil d'administration de la SRI.

La Société inuvialuite de gestion foncière est propriétaire des terres des Inuvialuits reçues en vertu de la CDI. La SRI gère les terres des Inuvialuits au moyen de sa division, l'Administration des terres des Inuvialuits (ATI), et elle traite les questions liées à la gestion, à la supervision et à l'administration de ces terres. La Société inuvialuite de développement, l'Inuvialuit Petroleum Corporation et la Société inuvialuite de placement sont chargées, au nom des Inuvialuits, de gérer les activités commerciales et d'investir les fonds découlant du règlement de la revendication territoriale.

# COUP D'ŒIL SUR LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

- **Cogestion de la faune et de l'environnement :**

Les Inuvialuits ont des droits étendus de chasse et de pêche dans la RDI. Ils disposent également d'un mécanisme pour régler les revendications à l'encontre des promoteurs à qui ils réclament des dédommagements ou des mesures correctrices, s'il y a lieu.

La CDI a permis l'établissement de structures permettant aux Inuvialuits de participer à la gestion de la faune, ainsi qu'à la conservation et à la protection de l'environnement dans la RDI. Ces structures incluent le Conseil inuvialuit de gestion du gibier (CIGG), lequel représente les droits inuvialuits à l'égard de la faune, et six comités de chasseurs et de trappeurs (CCT) actifs à l'échelle communautaire.

La CDI a en outre établi cinq organismes de cogestion qui comprennent chacun un nombre égal de représentants du gouvernement et des Inuvialuits :

- le Comité d'étude des répercussions environnementales (CERE) détermine si les projets d'exploitation nécessitent une évaluation détaillée de l'incidence environnementale;
- le Bureau d'examen des répercussions environnementales (BERE) est chargé de l'examen public des projets d'exploitation lorsque le CERE le juge nécessaire;
- le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) fournit au ministre des Pêches et des Océans des conseils sur la pêche et la chasse aux mammifères marins dans la RDI;

- le Conseil consultatif de la gestion de la faune des Territoires du Nord-Ouest (CCGFTNO) donne aux gouvernements et aux autres organismes concernés des conseils au sujet de la gestion et de la conservation des espèces fauniques vivant dans le secteur des TNO et qui font partie de la RDI;
- le Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord (CCGFVN) fournit au gouvernement et aux autres organismes concernés des conseils sur la gestion et la conservation des espèces fauniques vivant sur le versant nord du Yukon, y compris l'île Herschel.

- **Commission d'arbitrage :** Créeée en vertu de l'article 18 de la CDI, la Commission d'arbitrage doit assurer l'arbitrage des conflits pouvant survenir entre les Inuvialuits et l'industrie ou le gouvernement du Canada relativement à la signification, à l'interprétation, à l'application ou à la mise en œuvre de la CDI.

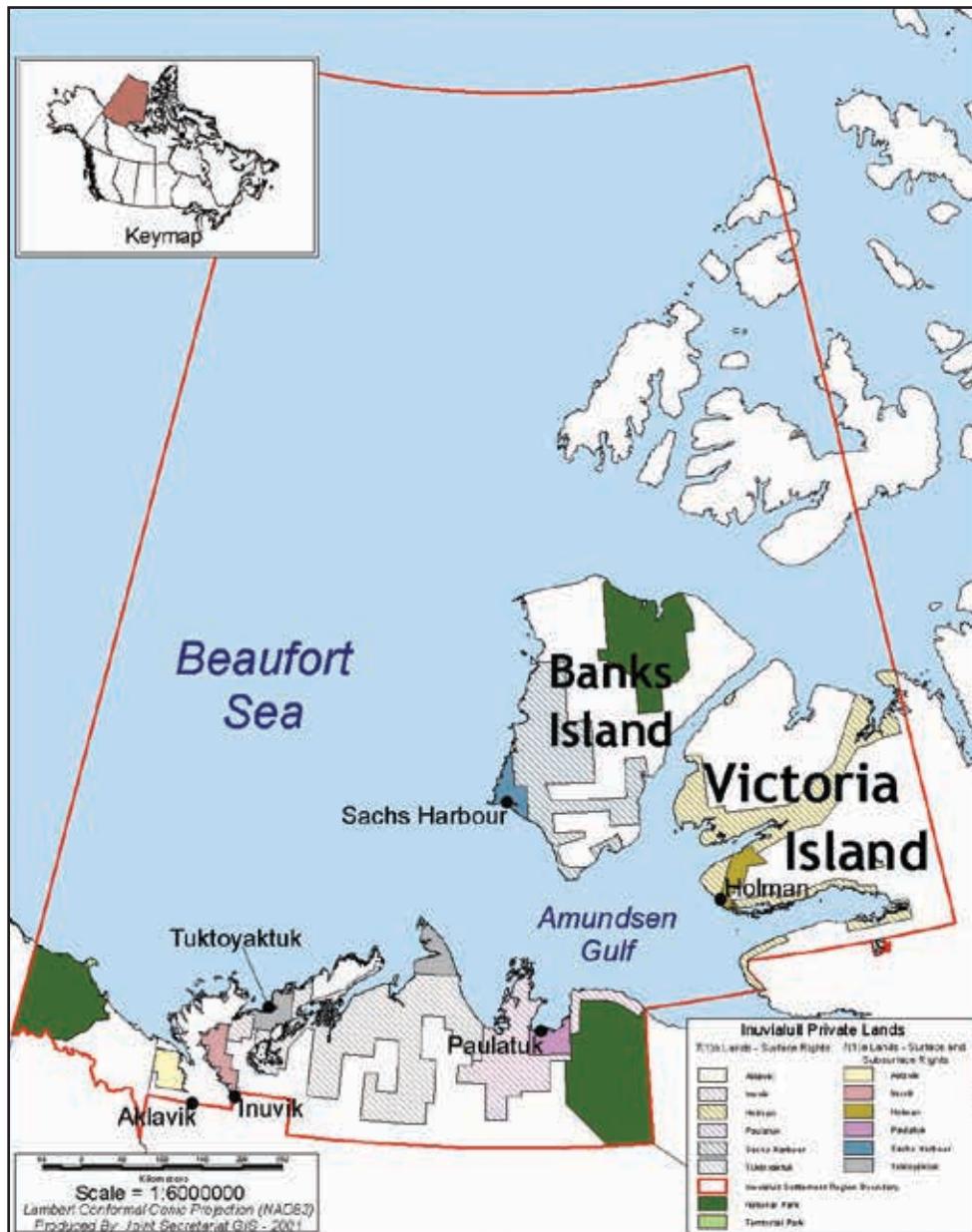
- **Soutien financier de la mise en œuvre :**

Le gouvernement du Canada verse une aide financière annuelle aux ministères et organismes fédéraux et territoriaux afin qu'ils puissent respecter leurs obligations au chapitre de la mise en œuvre de la CDI et aider les organismes de mise en œuvre de la CDI à assumer leurs tâches permanentes.



# COUP D'ŒIL SUR LA CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUITS

## Région désignée des Inuvialuits



## COUP D'ŒIL SUR 2016-2017 ET 2017-2018

### FAITS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Acquisition de terres pour la construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk :** La SRI, le GTNO et le Canada ont travaillé ensemble et réussi, malgré des délais serrés, à faire l'acquisition des terres nécessaires à la construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk. L'acquisition a été complétée conformément au chapitre 7 de la CDI avant l'ouverture officielle de la route le 15 novembre 2017.
- **Formation d'introduction à la CDI :** Avec le financement de projet versé par le Canada, la SRI a conçu un outil d'orientation et d'apprentissage de base intitulé « IFA 101 » (CDI 101). Ce cours présentera aux Inuvialuits les objectifs et le contenu de la CDI, ainsi que les droits découlant de la Convention. Ce cours d'introduction profitera aussi aux agents et représentants du gouvernement qui participent à la mise en œuvre de la CDI.
- **Agent d'orientation des services de santé non assurés :** Avec le financement fourni par Santé Canada, un agent d'orientation des services de santé non assurés est maintenant à la disposition des Inuvialuits pour les aider, en cas de besoin, à accéder aux services mis à leur disposition en vertu du Programme fédéral des services de santé non assurés (SSNA).

- **Formation sur un logiciel comptable et mise à jour du matériel informatique pour les administrateurs des CCT :** Avec le financement supplémentaire fourni par le Canada, les CCT ont pu actualiser leur matériel informatique et leur logiciel de comptabilité et former leurs administrateurs à l'utilisation du logiciel.

### DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE

- **Cartes d'identité des Inuits :** La SRI continue de faire pression auprès du Canada pour créer une carte d'identité inuite qui permettrait d'améliorer l'accès des Inuvialuits aux programmes et services fédéraux, comme les SSNA.
- **Financement accordé aux partenaires de traités :** La SRI continue de soulever des questions liées à la mise en œuvre de la CDI et à son financement de base; elle a, en outre, proposé au Canada de réduire le fardeau financier qui pèse sur elle pour la mise en œuvre de la CDI. La SRI espère pouvoir en arriver à une entente avec le Canada, car elle souhaite être moins dépendante de ses propres revenus pour assurer la mise en œuvre de la CDI.
- **Approvisionnement et infrastructures :** La SRI et le gouvernement continuent de discuter des besoins en infrastructures des collectivités inuvialuites ainsi que de l'emploi de bénéficiaires de la région et d'entreprises locales appartenant aux Inuvialuits pour veiller à ce que les avantages économiques des dépenses et des contrats gouvernementaux demeurent dans la région.



Siberian Phlox (Photo: Parks Canada)



## RAPPORT DES SIGNATAIRES

### SOCIÉTÉ RÉGIONALE INUVIALUITE (SRI)

Lors de sa création, la SRI s'est vu confier la responsabilité générale de représenter les Inuvialuits, leurs droits et leurs bénéfices, et de gérer les affaires relatives à l'entente de règlement, comme énoncé dans la Convention définitive des Inuvialuits (CDI). Elle a en outre pour mandat d'améliorer constamment le bien-être économique, social et culturel des Inuvialuits par la mise en œuvre de la CDI et par tous les autres moyens possibles.

Grâce à un processus démocratique, les bénéficiaires inuvialuits exercent un contrôle direct sur la SRI et ses filiales. Chaque collectivité inuvialuite est gérée par une société de collectivité dirigée par des administrateurs élus. Les administrateurs des six sociétés de collectivité élisent le président-directeur général de la SRI. Les présidents de chaque société de collectivité et le président de la SRI forment le conseil d'administration de la SRI.

Pour en savoir plus sur la Société régionale inuvialuite et les sociétés de collectivité, visitez le [www.inuvialuit.com](http://www.inuvialuit.com) (en anglais).

La SRI demeure fermement engagée à mettre en œuvre les obligations qui lui incombent en ce qui a trait à la mise en œuvre de la CDI. D'avril 2016 au 31 mars 2018, c'est M. Duane Smith (président de la SRI) qui a représenté la SRI au CCMO.

En 2016, le plan stratégique de la SRI pour 2016 à 2019 a été rédigé à partir des discussions tenues par les administrateurs pendant leurs 42 dernières réunions, de même qu'à partir des séances de planification stratégique. Inspirés des trois principes fondateurs de la CDI, les objectifs stratégiques suivants ont été retenus :

- Revitaliser et célébrer l'identité culturelle et les valeurs inuvialutes.
- Exercer la gérance des terres des Inuvialuits en administrant efficacement leurs droits d'utilisation des terres.

- Améliorer et maintenir la santé physique des Inuvialuits et des collectivités.
- Défendre les droits et les avantages accordés aux Inuvialuits par la mise en œuvre de la CDI.
- Adopter une approche décisionnelle fondée sur les données probantes pour la sensibilisation et l'élaboration de politiques.
- Gérer de manière optimale les ressources humaines, physiques et financières du Groupe des sociétés inuvialutes.

### Faits saillants des réalisations

- Rédaction du plan d'action pour le renouvellement et le remplacement du système de demande d'utilisation des terres (Land Use Application System) afin de gérer efficacement les terres des Inuvialuits.
- Acquisition de terres pour la construction de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.
- Élaboration d'une Stratégie d'exploitation des minéraux pour encourager le développement responsable de ce secteur dans la RDI.
- Embauche d'un agent d'orientation des services de santé non assurés (SSNA) pour améliorer la prestation générale des services aux Inuvialuits.
- Création d'un projet pilote d'intervention précoce auprès de la petite enfance.
- Examen et présentation au GTNO de plans de mieux-être communautaire pour obtenir le renouvellement du financement.
- Succès confirmé de la formation sur la transformation des aliments traditionnels pour améliorer l'accès à une alimentation saine.
- Fusion de NorTerra à l'équipe de gestion de la Société inuvialuite de développement (SID).
- Défense continue des droits et des acquis des Inuvialuits par la mise en œuvre de la CDI.
- Progrès et quasi-conclusion des négociations sur l'autonomie gouvernementale des Inuvialuits.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

- Signature de la déclaration commune des Inuits et de la Couronne, et tenue de quatre réunions du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne et de deux réunions avec le premier ministre et les membres du Cabinet. L'objectif de la déclaration est de réduire les inégalités socioéconomiques observées dans des domaines tels que la santé, l'éducation et le revenu.
- Collaboration avec le gouvernement et les trois autres régions inuites pour créer le Cadre stratégique pour l'Arctique.
- Mise en œuvre de l'Entente sur le transfert des responsabilités, réunions annuelles intergouvernementales avec le premier ministre, et révision et co-rédaction de la législation territoriale.
- Élaboration du programme et des politiques de recherche, plus précisément la cogestion avec le Canada de l'évaluation environnementale stratégique régionale de la mer de Beaufort.
- Création de la zone de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (Paulatuk – Darnley Bay).
- Contrôleur environnemental inuvialuit, formation sur la surveillance communautaire, et mise en œuvre de l'étude sur la récolte par les Inuvialuits.
- Planification de la gestion des rives pour faire face aux changements climatiques dans la région côtière de la mer de Beaufort.
- À l'échelle nationale et régionale : changements climatiques et coordination de l'énergie.
- Amélioration de l'enseignement de l'histoire et du contenu de la CDI : le projet de cours en ligne d'introduction à la CDI est presque terminé.  
Pour y accéder, allez à l'adresse <https://learn.ifa101.com> (en anglais).
- Lancement du nouveau site Web de la SRI et utilisation accrue des médias sociaux pour communiquer avec les bénéficiaires.

## CONSEIL INUVIALUIT DE GESTION DU GIBIER (CIGG)

Conformément à la CDI, le CIGG défend les intérêts collectifs des Inuvialuits pour toute question qui concerne la faune et l'environnement. Son mandat est décrit au paragraphe 14(74) de la CDI. Le Conseil, qui est l'un des principaux organismes inuvialuits établis pour mettre en œuvre la CDI, travaille en parallèle avec la SRI.

Le CIGG a pour responsabilité d'administrer et de faire respecter les droits de récolte; il a également pour mandat de représenter l'intérêt collectif des Inuvialuits lorsqu'il est question de gestion des ressources renouvelables dans la région désignée. Le CIGG nomme des représentants des Inuvialuits à tous les organismes de cogestion de la faune et de l'environnement établis en vertu de la Convention. Outre les responsabilités qui lui incombent en vertu de la CDI, le CIGG représente, à l'échelle régionale, les trappeurs, chasseurs et pêcheurs inuvialuits.

Le CIGG est formé de deux représentants de chacun des six comités de chasseurs et de trappeurs (CCT). Chaque CCT nomme un administrateur de son conseil d'administration, qui agit à titre de membre votant, ainsi qu'un membre suppléant, qui peut être ou non un administrateur du CCT.

Le président du CIGG est élu par l'ensemble des 42 administrateurs des CCT. Le président peut être un membre actif d'un CCT et doit avoir au moins 18 ans. D'avril 2016 à mars 2018, le président du CIGG était M. Patrick Gruben. C'est aussi lui qui a représenté le CIGG au CCMO de la CDI.

Pour en savoir plus sur le CIGG, consultez le [www.jointsercretariat.ca/igc.html](http://www.jointsercretariat.ca/igc.html).

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

Ce sont les administrateurs nommés par les CCT qui participent aux réunions des administrateurs du CIGG (les suppléants se sont toutefois joints à eux pour les réunions de décembre). Aux réunions du CIGG, les CCT font rapport sur les enjeux et les préoccupations de leurs collectivités respectives. Les réunions des membres réguliers sont ouvertes aux différents comités de cogestion, aux ministères gouvernementaux et autres personnes qui souhaitent faire part au CIGG de leurs activités dans la RDI.

Les membres du CIGG, les représentants et le personnel assistent à plusieurs réunions, ateliers et conférences (à l'échelle locale, territoriale, nationale et internationale) portant sur des questions en lien avec la responsabilité du CIGG d'administrer les droits de récolte des Inuvialuits et les habitats fauniques dans la RDI. En participant à ces forums, le CIGG a pu aborder tout un éventail d'enjeux et d'initiatives d'importance ayant eu cours pendant la période visée par le présent rapport.

## Législation

La CDI a été signée il y a plus de 30 ans, mais plusieurs règlements plus anciens (et même parfois plus récents) de la législation gouvernementale ne rendent pas compte des droits d'exploitation des ressources fauniques des Inuvialuits. Bien que, en cas d'incompatibilité, la Convention ait préséance sur toute législation actuelle et future, le CIGG croit qu'il faut veiller à rédiger ou modifier les lois dans le respect de la Convention. Le CIGG contribue de façon permanente à l'élaboration de lois et règlements territoriaux et fédéraux. Au cours de la période visée par le présent rapport, le CIGG a continué de travailler à la nouvelle réglementation de la *Loi sur la faune* des Territoires du Nord-Ouest. Il a donc dû se réunir avec les autres gouvernements autochtones des TNO, ainsi qu'avec le ministère ténois de l'Environnement et des Ressources naturelles.

Devant les variations de la couverture de glace marine et les changements climatiques, le CIGG a intensifié sa participation aux questions d'expédition par voie maritime. Le CIGG a également fait part au

gouvernement fédéral de ses inquiétudes concernant les incompatibilités entre la CDI et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE, 2012) à la lumière de possibles modifications à venir. De plus, le CIGG a participé à la revue législative fédérale de la *Loi sur les pêches*, ainsi qu'à l'examen de modernisation de l'Office national de l'énergie. Le CIGG continue de jouer son rôle de co-président de l'évaluation environnementale stratégique régionale de la mer de Beaufort, aux côtés de la SRI et de RCAANC.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le CIGG et les CCT ont consacré beaucoup de temps à rencontrer les organismes gouvernementaux, les chercheurs, les représentants de l'industrie et les experts-conseils pour discuter des obligations de gestion de la faune et de l'environnement établies en vertu de la CDI.

## Enjeux et initiatives entourant la faune et l'environnement

La communauté internationale s'intéresse de plus en plus à la situation des ours blancs. Le CIGG a adopté un rôle proactif pour maintenir sa contribution dans ce domaine et avoir voix au chapitre dans les décisions relatives aux ours blancs qui pourraient avoir des répercussions sur la RDI. Au cours de la période visée par le présent rapport, le CIGG a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres groupes inuits du Canada et avec les gouvernements fédéral et territorial pour assurer une gestion adaptée de cette espèce, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale, qui soit à la fois solide et efficace. Pendant la période couverte par le rapport, le personnel du CIGG a participé à de nombreuses réunions sur la gestion des ours blancs, comme celles du Comité technique de l'ours blanc et du Comité administratif sur l'ours blanc. Le CIGG a aussi contribué à la rédaction du plan de cogestion de l'ours blanc dans la RDI.

Le CIGG a été l'hôte des réunions de la Commission conjointe Inuvialuits-Inupiats sur l'ours blanc à Edmonton (Alberta). Il a aussi aidé à planifier le prochain recensement de la population d'ours blancs dans la mer de Beaufort.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

Le CIGG a organisé à Edmonton la réunion de la Commission conjointe des Inuvialuits et des Inupiats sur les bélugas. De plus, le personnel du CIGG a assisté à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) et participé, à titre de membre, au groupe de travail chargé d'élaborer une proposition pour l'inclusion officielle des collectivités rurales au processus de la CITES.

Le personnel et les administrateurs du CIGG ont aussi assisté à la réunion scientifique d'ArcticNet et à la conférence sur la santé et l'écologie du bœuf musqué pour expliquer le point de vue des Inuvialuits et pour en apprendre davantage sur différents enjeux touchant l'environnement et la faune de l'Arctique.

Le personnel du CIGG a participé et assisté à différentes réunions en lien avec la région, notamment pour le partenariat de la mer de Beaufort, le sommet des communications sur les bélugas, la réunion annuelle sur la chasse au caribou de la Porcupine, le groupe de travail sur le corridor routier Inuvik-Tuktoyaktuk, le Comité consultatif pour une gestion coopérative de la faune, les réunions portant sur le plan de gestion et les plans d'action de l'Est et de l'Ouest du lac Bluenose et du cap Bathurst, et la réunion annuelle sur l'état des populations de caribous.

Le CIGG a offert du soutien pour la révision et la mise à jour des plans de conservation communautaires. De plus, le personnel a participé et aidé à la tenue de visites conjointes dans les collectivités pour recueillir le soutien nécessaire au projet de surveillance communautaire de la RDI, sonder l'opinion des collectivités pour l'évaluation environnementale stratégique régionale de la mer de Beaufort, et établir les priorités en matière de recherche sur la faune. À partir de ces travaux, l'inventaire du savoir traditionnel et le cadre sur le savoir traditionnel ont été préparés en vue de l'évaluation environnementale stratégique régionale.

## Présence du CIGG au sein de comités et de conseils

Au fil des ans, plusieurs comités ont vu le jour pour étudier des questions courantes (y compris des enjeux d'ordre national et international) qui sont en lien avec la gestion des espèces fauniques et qui concernent directement ou indirectement les Inuvialuits de la région ouest de l'Arctique. Ces comités sont distincts, mais complémentaires aux structures de cogestion établies en vertu de la CDI.

Voici une liste des comités et conseils auxquels ont été nommés des membres du CIGG :

- **Comité directeur du Programme de surveillance des effets cumulatifs**

Tant l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in que l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu exigent la mise au point d'une méthode de surveillance des effets cumulatifs liés à l'utilisation des terres et des eaux dans l'environnement de la vallée du Mackenzie. Le comité directeur du Programme de surveillance des effets cumulatifs a été créé par RCAANC pour orienter et conseiller le gouvernement dans la poursuite de cet engagement. Avec le transfert des terres et des ressources au GTNO en 2014, c'est maintenant le GTNO qui s'occupe de la surveillance des effets cumulatifs.

- **Comité inuvialuit-inupiat de gestion des bélugas**

L'Accord sur le béluga de la mer de Beaufort a été signé le 3 mars 2000. Conformément à cet accord, le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP) envoie à l'Alaska les données de la RDI sur la récolte du béluga. Le comité se réunit pour échanger des données sur la recherche et la récolte et pour coordonner les initiatives projetées.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

- **Commission conjointe Inuvialuits-Inupiat sur l'ours blanc et comité technique**

Ces deux comités discutent de l'état, de la santé et de la récolte de la population commune d'ours blancs dans la région sud de la mer de Beaufort.

- **Comité consultatif sur la mise en œuvre de la Stratégie des zones protégées (SZP)**

La SZP a été approuvée en septembre 1999. Le comité consultatif guide la création des aires protégées. Plusieurs régions ténoises à l'extérieur de la RDI disposent de zones protégées en vertu de la SZP. Le projet est toujours en cours. Les Inuvialuits ont mis de côté 29 % des terres de la RDI, auxquelles ils ont conféré une forme de protection. De ce 29 %, on compte trois parcs nationaux, cinq sanctuaires d'oiseaux migrateurs, un parc territorial, une zone de protection marine et de nombreux sites historiques nationaux. On y trouve aussi les zones de gestion du béluga (établies selon le même principe que les zones de protection marine), ainsi que deux sanctuaires pour les oiseaux.

- **Comité technique de l'ours blanc**

Le Comité technique de l'ours blanc examine la recherche scientifique et le savoir traditionnel autochtone pour conseiller et soutenir le Comité administratif sur l'ours blanc, un sous-comité du Comité des directeurs canadiens de la faune qui sert de forum pour la gestion collaborative des populations d'ours polaires.

Le Comité technique de l'ours blanc est formé d'utilisateurs autochtones ainsi que de scientifiques provinciaux et territoriaux du Manitoba, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de l'Ontario, du Québec et du Yukon. La réunion annuelle du Comité a lieu en février.

- **Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine**

La harde de caribous de la Porcupine est l'une des hardes de caribous migratoires les plus importantes en Amérique du Nord. Le Conseil de gestion a été créé pour faciliter la gestion collaborative de la harde, notamment la protection et la conservation de son habitat.

Le Conseil est formé de représentants des gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones qui travaillent en collaboration avec les utilisateurs de la harde et les scientifiques en vue d'assurer la survie de la harde à long terme.

- **Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait**

Le Conseil de gestion du parc national Tuktut Nogait a été créé par le Canada et les Inuvialuits pour conseiller Parcs Canada sur la planification, la gestion et l'exploitation du parc national Tuktut Nogait. Le Conseil, qui comprend des représentants de la SRI, du CIGG, du GTNO et de Patrimoine canadien, offre de l'information et nourrit la réflexion sur la gestion du parc national Tuktut Nogait.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

## GOUVERNEMENT DU CANADA (CANADA)

### Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

En août 2017, le premier ministre a annoncé que le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada allait être scindé en deux ministères distincts : Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). La ministre Jane Philpott est à la tête de SAC et la ministre Carolyn Bennett, de RCAANC. La Direction générale de la mise en œuvre (qui comprend la Gestion des traités dans l'Ouest et le Bureau de mise en œuvre des traités modernes) et l'Organisation des affaires du Nord sont maintenant sous l'égide de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

### Gestion des traités dans l'Ouest

La Direction générale de la mise en œuvre de RCAANC coordonne la participation du Canada au Comité de coordination de la mise en œuvre (CCMO). Le représentant du Canada au CCMO de la CDI est le directeur de la Gestion des traités dans l'Ouest travaillant au sein de la Direction générale de la mise en œuvre. Kimberly Thompson a représenté le Canada au CCMO jusqu'en mai 2016. Le représentant actuel du Canada, Dale Pegg est en poste depuis novembre 2016.

Au cours de la période visée par le présent rapport, la Gestion des traités dans l'Ouest a soutenu le CCMO en coordonnant la logistique des réunions et en rédigeant et révisant les procès-verbaux à tour de rôle. Le Canada a aussi présidé les réunions, tour à tour avec les autres membres du CCMO. Pendant la période couverte par le rapport, le Canada a présidé la réunion de novembre 2017 à Edmonton.

La Gestion des traités dans l'Ouest travaille aussi à mener à bien les mesures de suivi retenues par le CCMO. Parmi les efforts entrepris à cet égard pendant la période visée par le présent rapport, mentionnons la coordination avec les agents concernés de RCAANC et, par l'intermédiaire de la fonction publique, les progrès réalisés sur les différents enjeux, la collecte d'information et la mise en lien des partenaires de traités avec la bonne personne-ressource au gouvernement fédéral. Pendant la période couverte par le présent rapport, la Gestion des traités dans l'Ouest a aussi mené des recherches sur le financement antérieur de la CDI. Les résultats de ces recherches ont été transmis au CCMO en novembre 2017.

La Gestion des traités dans l'Ouest a aussi travaillé avec le cabinet d'avocats MacMillan pour clarifier les modifications de pure forme proposées à la CDI consolidée, le but étant d'en arriver à une version modifiée de la CDI. La Gestion des traités dans l'Ouest a aussi coordonné tout un nombre de réunions avec les autres parties pour faire avancer le processus de modification. Elle avait pour tâche de dresser la liste des modifications, de les reformuler et de les réviser en prévision des réunions et de l'examen des modifications techniques proposées.

Pendant la période visée par le présent rapport, la Gestion des traités dans l'Ouest a aussi procédé à des nominations aux conseils de cogestion de la CDI, en collaboration avec le bureau ténois de RCAANC et le bureau de la ministre. En partenariat avec les représentants de la SRI, un processus de sélection a été entrepris pour trouver un coprésident pour la Commission d'arbitrage des Inuvialuits. La nomination du candidat est entrée en vigueur en décembre 2017. D'autres démarches sont en cours pour combler le poste de vice-président.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

La Gestion des traités dans l'Ouest se charge d'administrer le financement pour tous les organismes de mise en œuvre, y compris les conseils de cogestion et les parties signataires de traités. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la Gestion des traités dans l'Ouest a procédé à un renouvellement du financement de base pour les conseils de cogestion de la CDI. Cette démarche nécessitait une collecte d'information, des analyses de rentabilisation et l'obtention de l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor. Le renouvellement du financement a finalement été approuvé. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017.

À l'hiver 2017, la Gestion des traités dans l'Ouest a lancé une révision de tout le financement de la CDI, y compris du financement de la mise en œuvre qu'elle fournit à la SRI, au GTNO et au gouvernement du Yukon. Le processus est en cours et se poursuivra pendant le prochain exercice. Il nécessite, entre autres, la demande et l'examen d'analyses de rentabilisation, ainsi que d'autres documents sur les besoins financiers des organismes responsables de la mise en œuvre de la CDI.

Les rapports, annuels ou périodiques, sont une méthode permettant de surveiller le respect des obligations et des autres aspects des traités et d'en rendre compte. Habituellement, c'est la Gestion des traités dans l'Ouest qui se charge de rédiger les rapports périodiques au nom du Canada. Toutefois, des retards, attribuables à différents facteurs, sont survenus dans la production des rapports. Une entente a donc été conclue avec le GTNO; c'est maintenant lui qui s'occupe de produire les rapports, tandis que le Canada continue d'en assumer les coûts. Un protocole d'entente a été mis en place avec le GTNO afin de lui rembourser les frais associés à la production des rapports, y compris la traduction, la mise en page et l'impression.

## Bureau de mise en œuvre des traités modernes

Ce bureau a été créé à l'été 2016. Situé au sein de la Direction générale de la mise en œuvre de RCAANC, il s'occupe de la coordination et de la surveillance continue des obligations du Canada en vertu des traités modernes. Il appuie aussi le mandat du Comité de surveillance des sous-ministres. Le Bureau coordonne l'approche pangouvernementale du Canada à l'égard de la mise en œuvre des traités modernes en travaillant avec les ministères pour établir une supervision en continu et favoriser la responsabilisation par l'intermédiaire de :

- l'élaboration d'un cadre régissant la mesure du rendement;
- l'élaboration et l'administration d'outils de surveillance et de rapport, et la coordination de la rétroaction du ministère concernant ces outils;
- l'offre de services de secrétariat aux comités interministériels qui coordonnent les questions de mise en œuvre d'un ministère à l'autre;
- la rédaction d'un rapport annuel présenté au ministre de RCAANC.

Le Comité de surveillance des sous-ministres s'occupe de la supervision exécutive de la mise en œuvre de la Directive du Cabinet et des rôles et responsabilités du Canada en vertu des traités modernes. S'inspirant de l'approche pangouvernementale, le Comité est formé de sous-ministres représentant 19 ministères clés :

- RCAANC (président)
- Services aux Autochtones Canada
- Patrimoine canadien
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Emploi et Développement social Canada
- Environnement et Changement climatique Canada
- Finances Canada
- Pêches et Océans Canada
- Affaires mondiales Canada
- Santé Canada

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

- Justice Canada
- Défense nationale et Forces armées canadiennes
- Ressources naturelles Canada
- Parcs Canada
- Bureau du Conseil privé
- Sécurité publique Canada
- Services publics et Approvisionnement Canada
- Transports Canada
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2016, puis cinq fois en 2017 et une fois avant mars 2018.

Conformément à la Directive du Cabinet, les organismes et ministères fédéraux doivent veiller à ce que toutes les initiatives fédérales soient conçues et conduites dans le respect des traités modernes et des droits consentis à leurs bénéficiaires. Dans ce but, une évaluation des répercussions des traités modernes est requise pour toutes les propositions amenées au Cabinet. Le processus d'évaluation des répercussions des traités modernes permet de s'assurer non seulement que les ministères relèvent les dispositions pertinentes des traités modernes (par exemple, les dispositions de la CDI) et qu'ils en tiennent compte dans la poursuite de leurs activités, mais il permet aussi de mettre de l'avant les objectifs communs des traités tout en respectant les obligations du Canada en vertu de la loi. Jusqu'à présent, le Bureau de mise en œuvre des traités modernes a, de par ses conseils, contribué à la réalisation de 93 évaluations des répercussions en 2016-2017, et de 69 en 2017-2018.

Le cadre de mesure du rendement est un outil essentiel pour renforcer la sensibilisation, la responsabilisation et la supervision de la mise en œuvre des traités modernes dans tout le Canada. En juillet 2016, le Bureau de mise en œuvre des traités modernes, avec la participation de 19 ministères et organismes fédéraux et de représentants des partenaires des traités modernes, a lancé l'élaboration du cadre. Ce dernier

devrait permettre de suivre l'avancement de la mise en œuvre des traités modernes par le Canada et le respect des obligations découlant des accords d'autonomie gouvernementale, de même que la mesure des résultats et des effets socioéconomiques des traités modernes et des accords d'autonomie gouvernementale. Le Bureau de mise en œuvre des traités modernes continuera de travailler à l'élaboration du cadre avec les partenaires des traités au cours de l'exercice 2018-2019.

## Bureau des affaires du Nord

Le bureau ténois de RCAANC, situé à Yellowknife, soutient la Direction générale de la mise en œuvre dans ses efforts visant à satisfaire aux obligations du Canada en vertu de la CDI. Plus précisément, le bureau régional offre son aide et son expertise pour les nominations aux offices et les sites contaminés.

## Secrétariat des relations avec les conseils et les offices

Travaillant au bureau régional des TNO, le Secrétariat des relations avec les conseils et les offices coordonne les nominations du Canada au Comité d'étude et au Bureau d'examen des répercussions environnementales (CERE et BERE). Le Canada doit nommer trois personnes à chacun de ces conseils, ainsi que le président, qu'il désigne avec le consentement de la SRI. Le Secrétariat est aussi responsable de présenter le candidat nommé par le Canada à l'Office inuvialuit des eaux.

Le Secrétariat coordonne chaque année le Forum du conseil en travaillant avec les organismes hôtes; il offre également d'autres services tels que la mise à jour de sites Web et du financement pour la formation des membres des conseils et offices. Au cours de l'exercice 2016-2017, le Forum, qui s'est tenu à Norman Wells, a été co-organisé par l'ONE et le BORPG. En 2017-2018, il a été organisé par l'OIE et l'OTEG à Inuvik, et s'est même spécialement rendu à Tuktoyaktuk pour inaugurer la nouvelle route.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

## Division des sites contaminés et de la restauration

Cette division, qui fait partie du bureau régional ténois, gère les sites fédéraux contaminés et abandonnés qui présentent un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Réduire les risques pour la santé et la sécurité humaines, ainsi que pour l'environnement.
- Classer les sites contaminés par ordre de priorité et les restaurer.
- Faire la promotion des avantages sociaux et économiques pour les peuples autochtones, les Inuits et les Ténois.
- Mettre au point des stratégies innovatrices.
- Respecter l'esprit et l'intention des ententes de revendication territoriale.
- Mettre en œuvre un programme cohérent, rentable et responsable.

Dans la RDI, il y a 12 sites que RCAANC a restaurés ou aidé à restaurer. Tous les sites fédéraux de la RDI ont été restaurés, bien que l'approbation de l'Administration des terres des Inuvialuits (ATI) pour le site BAR-C n'ait pas encore été obtenue.

En 2017, la Pétrolière Impériale Limitée a terminé la restauration du site BAR-C. Ce site faisait, au départ, partie de la ligne du réseau d'alerte avancé, mais il est ensuite devenu une aire de transit à long terme pour les activités de la Pétrolière Impériale dans la région; il s'agit d'un site situé sur des terres privées des Inuvialuits, louées par l'ATI. Une entente de restauration a été signée en 2013 entre la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée et AANC, entente dans laquelle AANC a fourni du financement pour la restauration des sols contaminés aux hydrocarbures dans les anciennes zones de la ligne du réseau d'alerte avancé. Ces travaux sont terminés et en attente de l'autorisation finale de l'ATI.

Le Comité de gestion des décharges publiques (CGDP) constitue une autre plateforme par laquelle les signataires de l'Entente sur le transfert des responsabilités peuvent conseiller la Division des sites contaminés et de la restauration, influencer les priorités et discuter des questions et des préoccupations. La SRI est représentée au sein de ce comité, qui se réunit au moins deux fois par an.

La Division des sites contaminés et de la restauration fournit aussi des services de secrétariat au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN), qui finance des projets de recherche à long terme sur les contaminants partout dans le Nord. Des représentants de la SRI siègent au Comité régional des contaminants des Territoires du Nord-Ouest (CRCTNO); en plus de participer à la révision de propositions, ils donnent leur avis quant à la communication d'information sur les contaminants dans la RDI et prodiguent des conseils au comité de gestion. Des ateliers bisannuels axés sur les résultats sont organisés par le programme pour veiller à ce que les résultats de la recherche soient transmis aux personnes concernées. Le dernier atelier de ce type s'est tenu à Yellowknife en septembre 2017.

## Parcs Canada

Parcs Canada a pour mandat de protéger les ressources naturelles et culturelles, y compris les populations et les habitats fauniques des trois parcs nationaux se trouvant dans la RDI, soit le parc national Ivvavik (dans le secteur ouest du versant nord du Yukon), le parc national Aulavik (sur l'île Banks) et le parc national Tuktut Nogait (qui va de l'ouest de Paulatuk jusqu'à la frontière du Nunavut; on propose d'ailleurs l'agrandissement de ce parc jusque dans le district de Délaine dont il est question dans les revendications territoriales des Dénés et Métis du Sahtu). Le site canadien des pingos, administré par Parcs Canada à Inuvik, relève également de la RDI.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

Voici quelques moments forts des activités de Parcs Canada au cours de la période visée par le présent rapport :

- Des ateliers sur le tourisme ont eu lieu à Sachs Harbour, Paulatuk, Aklavik et Tuktoyaktuk en 2017. Le financement octroyé par Parcs Canada dans le cadre du programme national visant à améliorer et à faire croître les expériences autochtones a permis à l'Unité de gestion de l'Arctique de l'Ouest d'établir une collaboration avec l'Organisme de développement économique communautaire des Inuvialuits (ODEC). L'ODEC a travaillé avec le Capilano College afin d'offrir un programme d'interprétation du patrimoine qui aidera à parfaire les compétences des bénéficiaires désireux de partager les histoires et traditions culturelles avec les visiteurs des parcs nationaux et de divers autres endroits dans la région. Cette initiative permettra aux participants de mieux tirer profit des possibilités économiques offertes par l'industrie du tourisme.

## Parc national Aulavik (PNA)

- Le rythme auquel le pergélisol s'affaisse sur l'île Banks est parmi les plus élevés dans le Nord canadien. Ces affaissements, accélérés par les changements climatiques, modifient la morphologie du paysage et causent le déversement d'importantes quantités de sédiments dans les réseaux fluviaux, notamment celui de la rivière Thomsen. Parcs Canada, la collectivité de Sachs Harbour, le CIGG et les partenaires scientifiques souhaitent comprendre la relation entre les changements climatiques et l'affaissement du pergélisol dans le PNA, ainsi que les répercussions de ce phénomène sur la qualité de l'eau et l'habitat des ombles chevaliers. Des données ont été recueillies pendant deux ans pour les besoins de ce projet (en 2016 et 2017). Pendant la première année, on s'est concentré sur l'impact du déversement de sédiments sur la qualité de l'eau et l'alimentation des poissons dans la vallée de la rivière

Thomsen. La deuxième année a servi à la compilation de données afin d'établir des points de référence qui permettraient de mesurer l'ampleur de l'affaissement du sol dans la vallée de la rivière Thomsen et de fournir une représentation visuelle de l'état de la situation aux membres de la collectivité et au public.

## Parc national Ivavvik (PNI)

- En partenariat avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et le CCT d'Aklavik, une étude par capture-marquage-recapture a été menée sur la population d'ombles Dolly Varden de la rivière Firth. Les données, accumulées pendant deux ans, ont permis d'estimer à 52 395 le nombre d'ombles Dolly Varden frayant dans la rivière Firth. Parcs Canada prévoit consacrer une quatrième et dernière année à cette étude au cours de la prochaine campagne sur le terrain afin de préciser les résultats obtenus.
- En collaboration avec Environnement Yukon, une étude sur le mouflon de Dall s'est déroulée la même année que le recensement de la chaîne Brooks en Alaska, unifiant les études sur la population et la distribution dans un seul et unique recensement. La population de mouflons de Dall du PNI, qui s'élève à 221 bêtes, semble être en bonne santé. La composition du groupe en ce qui a trait à l'âge et au sexe était saine.
- Le camp de base d'Ivvavik a bénéficié d'améliorations tout au long de la période de référence, avec l'ajout de deux structures mobiles extérieures, l'augmentation de la capacité de stockage en carburant et l'installation d'un nouveau système de radiocommunication par satellite. L'une des nouvelles structures est actuellement utilisée pour abriter l'équipement de sécurité des visiteurs; l'autre sert à entreposer et exposer les artefacts miniers trouvés sur le site au fil des ans.

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

## Parc national Tuktut Nogait (PNTN)

- En 2017, quinze jeunes de Paulatuk ont participé à un camp culturel en nature dans le PNTN. En compagnie de deux aînés, ils ont pêché, fait de la randonnée pédestre et exploré les nombreux sites culturels du parc, dont un lieu bien spécial consacré au partage de récits portant sur les ancêtres qui ont voyagé et chassé dans cette région. En plus de participer aux activités culturelles, les jeunes ont pu contribuer à des activités de surveillance écologique avec le personnel de Parcs Canada.
- L'été dernier, Parcs Canada a continué à cartographier la végétation dans les lieux de mise bas de l'Ouest du lac Bluenose. Des mosaïques de photos ont été prises à l'aide d'un drone équipé d'un capteur multispectral Sequoia et d'une caméra RGB. Seize sites ont été cartographiés. Ces données seront utilisées pour créer une carte répertoriant le fourrage dans le parc en entier et présentant les caractéristiques de la végétation et les comportements alimentaires des caribous. De plus, la carte pourrait aider à comprendre ce qui motive la harde de caribous de l'Ouest du lac Bluenose à retourner sans cesse dans le même secteur des collines Melville pour y mettre bas. L'objectif à long terme est d'élaborer un protocole sur la déclaration des conditions d'habitat des caribous pour nos partenaires.

## Environnement et Changement climatique Canada

Le mandat d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) consiste, en grande partie, à veiller à la conservation et à la protection des milieux naturels canadiens pour le bien des générations actuelles et futures. Le Service canadien de la faune (SCF) et ECCC assurent un leadership national en ce qui a trait à la conservation de la faune et de son habitat, plus particulièrement pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Le SCF représente ECCC auprès des conseils consultatifs de gestion de la faune (Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO et Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord). Il s'occupe, avec les Inuvialuits, de la cogestion des oiseaux

migrateurs, des espèces en péril et de leurs habitats. En coopération avec les Inuvialuits, le SCF gère également cinq refuges d'oiseaux migrateurs dans la RDI.

ECCC réalise des études sur les oiseaux migrateurs et les espèces en péril dans la RDI. Ces études contribuent à éviter la surexploitation des populations et à protéger convenablement l'habitat dont dépendent les animaux. Les études du SCF, avec la participation des collectivités, portent notamment sur la surveillance des oies et des canards, sources alimentaires très appréciées des Inuvialuits. Des études récentes se sont concentrées sur la surveillance de la population d'oies des neiges (de 2015 à ce jour) et de son habitat (de 2017 à ce jour), en raison des préoccupations liées aux dommages potentiels causés à l'habitat par cette espèce surabondante. Les fonds nécessaires à la mise en œuvre des traités ont été versés au SCF, sur une base annuelle, afin de consolider ces programmes d'études sur la faune.



Pingo Landmark (Photo: Parks Canada)

# RAPPORT DES SIGNATAIRES

---

ECCC consulte également les Inuvialuits en ce qui a trait à l'inscription des espèces en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. ECCC a collaboré avec les Inuvialuits et d'autres partenaires du Nord afin d'élaborer des documents de rétablissement pour le caribou de Peary et le caribou de la toundra (populations Dolphin et Union). Au cours de la période visée par le présent rapport (2016-2017 et 2017-2018), ce travail a nécessité des consultations communautaires ainsi que deux rondes d'examens juridictionnels des documents de rétablissement pour ces deux espèces de caribous.

Le programme d'évaluation environnementale d'ECCC appuie les différents conseils en examinant les projets présentés et en fournissant des commentaires techniques sur les projets qui relèvent de son mandat. Les conseils et organismes de réglementation appuyés par ECCC dans la RDI sont le Comité d'étude des répercussions environnementales, le Bureau d'examen des répercussions environnementales, ainsi que l'Administration des terres des Inuvialuits (pour les permis d'utilisation des terres) et l'Office inuvialuit des eaux (pour les permis d'utilisation de l'eau). Au cours de la période visée par le présent rapport (2016-2017 et 2017-2018), ECCC a passé en revue 56 projets proposés par ces organismes et fourni des commentaires techniques pour quatre d'entre eux.

Pendant cette même période de référence, ECCC a conclu sept contrats concurrentiels et sept autres non concurrentiels liés à des activités de la RDI. La plupart de ces contrats visaient à appuyer les exigences en matière d'observation météorologique. De ces 14 contrats, 13 ont été passés avec des fournisseurs de la RDI.

## Ministère des Pêches et des Océans (MPO)

Le MPO est responsable de la gestion, de la conservation et de la protection des poissons, de leur habitat et des espèces aquatiques en péril dans la RDI, conformément à la CDI et à la législation applicable, dont la *Loi sur les pêches* (Canada) et ses règlements,

la *Loi sur les océans* (Canada), ainsi que la *Loi sur les espèces en péril* (Canada). Les poissons et mammifères marins se trouvant dans la RDI sont cogérés par le MPO, le Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP), le CIGG, les CCT et les collectivités. Le MPO est chargé d'apporter les modifications nécessaires aux règlements et aux politiques afin de permettre aux Inuvialuits d'exercer leurs droits à l'exploitation, au commerce, au transport et à la cogestion des poissons et mammifères marins de la RDI. Le CMGP assiste le ministre des Pêches et des Océans dans la gestion des pêches et le conseille à propos des questions relatives à la RDI.

Le MPO travaille en étroite collaboration avec le CMGP, le CIGG, les CCT, les exploitants et les membres des collectivités pour assurer la prestation de programmes de gestion, de surveillance et de recherche relatifs aux pêches et aux océans dans la RDI. Le MPO fournit un soutien technique, opérationnel et financier à ces programmes par l'intermédiaire des fonds de mise en œuvre de la CDI et par le financement de base. Le MPO et ses partenaires réalisent diverses études afin de recueillir des connaissances scientifiques et traditionnelles sur les poissons, les mammifères marins et leurs habitats dans la RDI. Ces connaissances portent, entre autres, sur la surveillance de l'exploitation à long terme, l'évaluation des stocks, les interactions et les changements touchant l'écosystème, ainsi que les inventaires de référence.

Le MPO, le CMGP et les collectivités inuvialutes appuient la cogestion des zones de protection marine de Tarium Niryutait et d'Anguniaqvia niqiqyuam, ce qui comprend l'aide financière nécessaire aux activités de gestion, de surveillance et de recherche. De plus, le MPO seconde les activités de gestion intégrée des océans dans la RDI, y compris l'amélioration de la coordination des connaissances traditionnelles et locales et l'utilisation d'une plateforme géospatiale visant à appuyer la prise de décisions.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

## GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (GTNO)

Le 1<sup>er</sup> avril 2017, le ministère de l'Exécutif et le ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales ont fusionné pour former le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA). Robert R. McLeod, ministre responsable des deux anciens ministères, continue de siéger comme ministre responsable du ministère nouvellement formé.

La Division de la mise en œuvre du MEAA a pour mandat de représenter le GTNO au sein du CCMO de la CDI. D'avril 2016 à mars 2018, c'est M<sup>me</sup> Susan Bowie, directrice de la mise en œuvre, qui a représenté le GTNO au CCMO.

Pour en savoir davantage sur le GTNO, consultez le [www.gov.nt.ca](http://www.gov.nt.ca).

## Direction générale des Affaires autochtones et intergouvernementales

La Direction générale des Affaires autochtones et intergouvernementales du MEAA a repris bon nombre des dossiers qui relevaient de l'ancien ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales, y compris ceux touchant : la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur les terres, les ressources et l'autonomie gouvernementale; les accords intergouvernementaux de prestation de programmes et de services; les relations intergouvernementales; les consultations; le Conseil intergouvernemental; et les questions relatives aux droits autochtones.

## Division de la mise en œuvre

La Division de la mise en œuvre du MEAA se charge de coordonner les activités de mise en œuvre du GTNO dans le cadre de quatre ententes de revendication territoriale et d'un accord indépendant sur l'autonomie gouvernementale. Elle a aussi pour mandat d'élaborer et de négocier plusieurs documents connexes, dont les plans précédant l'entrée en vigueur d'une entente et ceux visant sa mise en application, ainsi que les ententes de financement et les protocoles d'entente qui concernent les ententes intergouvernementales en matière de prestation de programmes et de services.

La Division de la mise en œuvre est responsable de l'administration des fonds de mise en œuvre reçus du Canada dans le cadre des ententes de revendication territoriale, et elle s'occupe de répartir ces fonds parmi les ministères attitrés aux obligations qui incombent au GTNO en vertu de ces ententes. La Division regroupe les demandes de financement reçues des ministères lorsque les renouvellements de financement sont exigés, et elle défend les intérêts du GTNO en vue d'obtenir un financement adéquat pour la mise en œuvre et d'aider le GTNO à s'acquitter de ses obligations relativement aux revendications territoriales.

En tant que gouvernement participant à la CDI et membre du CCMO, le GTNO partage diverses responsabilités avec les autres membres du comité, notamment préparer et réviser les procès-verbaux, présider les réunions, préparer et réviser les ordres du jour, et participer au déroulement, au suivi ou à la poursuite des discussions concernant les mesures discutées pendant les rencontres du CCMO.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

Un conseiller en mise en œuvre du GTNO est mandaté pour appuyer le représentant du GTNO au CCMO; il doit aussi veiller à d'autres activités liées à la mise en œuvre de la CDI. Ce conseiller prend part aux réunions du CCMO aux côtés du représentant du GTNO et d'autres membres de l'équipe de la Division, au besoin. La Division de la mise en œuvre fournit un soutien aux ministères du GTNO en ce qui concerne les responsabilités du gouvernement face à la CDI; elle fournit aussi des données historiques relatives à la mise en œuvre de la Convention, de même que des conseils sur la façon dont elles peuvent influencer les activités ministérielles.

## **Échange de terres pour la construction de la route reliant Inuvik à Tuktoyaktuk**

Au cours de la période visée par le présent rapport (2016-2017 à 2017-2018), le représentant du GTNO au CCMO, le conseiller en mise en œuvre ainsi que d'autres ressources intra et interministérielles se sont consacrés aux tâches gouvernementales liées à l'échange de terres entourant la construction de la route reliant Inuvik à Tuktoyaktuk.

Afin de construire cette route, le GTNO a exigé l'appropriation d'une partie des terres visées par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuits. En échange de ces terres, les Inuvialuits ont reçu une source de gravier, communément appelée « 312 ». Après la construction de la route, mais avant son ouverture, les parties ont entrepris un processus complexe et détaillé visant à transférer, en vertu d'un décret fédéral, les terres territoriales aux Inuvialuits et les terres inuvialutes au GTNO. L'obligation pour le Canada d'effectuer les échanges des terres découle du fait que bon nombre des obligations du Canada face à l'acquisition des terres inuvialutes n'ont pas été transférées au GTNO dans le cadre de l'entente sur le transfert des responsabilités.

## **Redevances sur le sable et le gravier**

En réalisant des projets d'infrastructure dans la RDI pendant la période visée par le présent rapport, le GTNO a fait usage des fonds de mise en œuvre pour payer les redevances sur le sable et le gravier aux Inuvialuits.

## **Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN)**

### **Études et programmes de gestion de la faune**

En vertu de la CDI, le GTNO endosse des responsabilités en matière de gestion de la faune, y compris celle d'établir des quotas de subsistance conformément à l'article 14 de la CDI. Les travaux menés au cours de la période visée par le présent rapport ont porté sur ce qui suit.

#### **• Gestion du castor :**

Des préoccupations ont été exprimées quant à l'augmentation du nombre de castors et à leur répartition dans la RDI. Diverses mesures de gestion ont été adoptées au printemps 2017, comme la surveillance de l'exploitation en faisant parvenir des carcasses et des échantillons de spécimens, de même que l'achat et le tannage des peaux pour l'usage local. D'autres discussions sont requises avec le CMGP et le MPO afin de faire progresser cette initiative.

#### **• Caribous - Données d'exploitation (CCT et CRR) :**

Les caribous de Peary, caribous de la toundra et caribous de la Porcupine sont des animaux-gibiers très présents dans la RDI. La collecte des données d'exploitation, y compris le sexe, permet d'obtenir des renseignements importants aux fins de la gestion. En raison des engagements pris dans le cadre du plan de gestion de l'exploitation de la harde de caribous de la Porcupine au Canada, il est essentiel que la collecte de données relatives à cette espèce soit rigoureuse et vérifiable.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

- **Surveillance du caribou de la toundra :**

Des recensements périodiques des troupeaux de caribous de la toundra sont nécessaires pour surveiller les tendances de la population et s'assurer que l'exploitation est durable. Depuis 1986, la taille des troupeaux du cap Bathurst ainsi que de l'Ouest et de l'Est du lac Bluenose a été estimée à l'aide de photos aériennes prises après la mise bas. Ces recensements se déroulent de la fin juin à la mi-juillet, au moment où les caribous se regroupent pour se débarrasser des insectes. Les groupes sont localisés en suivant un caribou portant un collier émetteur; ils sont ensuite photographiés. Les caribous sont alors comptés sur les photographies, ce qui permet d'estimer la taille du troupeau. La population approximative obtenue pour le cap Bathurst et l'Ouest du lac Bluenose révèle une diminution du nombre de spécimens entre 2000 et 2006, nombre qui s'est par la suite stabilisé entre 2006 et 2015. Des estimations du troupeau de la péninsule de Tuktoyaktuk ont aussi été obtenues, et ce, depuis 2006.

- **Planification et mise en œuvre de la gestion du caribou de la toundra :**

Le Comité consultatif pour une gestion coopérative de la faune a fait ses recommandations aux parties concernant le plan de gestion des hardes de caribous du cap Bathurst ainsi que de l'Ouest et de l'Est du lac Bluenose. Les plans d'action finaux ont été recommandés en mars 2017; de nouvelles versions révisées sont attendues à la suite de la réunion-bilan tenue cet automne. Le MERN a des tâches à exécuter à l'égard de ces plans. Il devra aussi prendre part à des groupes de travail et assister à la réunion annuelle présentant l'état de la situation.

- **Caribous de la Porcupine – Stratégie de gestion de l'exploitation :**

Le plan de mise en œuvre de la gestion de l'exploitation fait état des actions que chaque partie entreprendra afin de respecter les engagements pris dans le cadre du plan de gestion. Le plan de mise en œuvre a été finalisé en 2010 et révisé en 2015. Il revient à chaque partie d'accomplir certaines actions chaque année. L'engagement du MERN porte sur certains points, comme : communiquer l'avancement du plan de gestion de l'exploitation; contribuer à l'élaboration et à la révision du rapport technique annuel; collaborer avec les Inuvialuits et les Gwich'in afin de recueillir, entre autres, des données relatives à l'exploitation; préparer une trousse éducative à l'intention des chasseurs de caribous de la Porcupine; partager la patrouille de la route Dempster avec les Gwich'in, les Inuvialuits et le gouvernement du Yukon; informer régulièrement les comités, etc. Une liste complète de tous les engagements du GTNO et des autres parties à l'égard du plan de gestion de l'exploitation des caribous de la Porcupine figure à l'annexe A du plan de gestion. Le MERN poursuit ses efforts pour remplir les engagements du GTNO face au plan.

- **Caribous de la Porcupine – Colliers émetteurs :**

Des biologistes de l'Alaska, du Yukon et des TNO collaborent à la surveillance de la harde de caribous de la Porcupine par l'entremise du Comité technique du caribou de la Porcupine. Bon nombre des activités de surveillance (p. ex. survie des vaches et des veaux, ratios taureaux/vaches) dépendent des caribous qui portent un collier émetteur. L'achat annuel de colliers permet au Comité d'atteindre son objectif consistant à conserver 100 colliers parmi le troupeau.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

- **Caribous de Peary – Génétique :**

Le MERN s'est associé à des partenaires pour faire progresser un projet de « génétique du paysage » portant sur le caribou de Peary. Ce projet peut nous aider à mieux comprendre les déplacements des caribous d'une île à une autre et les croisements avec d'autres espèces, comme la harde de Dolphin et Union. Le MERN a demandé aux personnes empruntant l'aire de répartition du caribou de Peary de recueillir des échantillons d'excréments trouvés sur le terrain. Le Nunavut a prélevé plusieurs échantillons dans sa portion de l'aire de répartition grâce aux membres des collectivités et aux gens se déplaçant en hélicoptère ou à pied. Les résultats préliminaires indiquent le besoin de recueillir davantage d'échantillons, plus particulièrement sur l'île Victoria.

- **Plan de gestion et surveillance du mouflon de Dall :**

Le bien-être continu de cette population et la préservation de son habitat exigent une gestion coordonnée et concertée, de la bonne volonté, ainsi que la coopération des deux territoires et des deux ou trois zones visées par des revendications territoriales. La valeur du mouflon de Dall pour les Canadiens est bien connue, et nous savons qu'il existe également une relation toute spéciale entre les utilisateurs autochtones et cette population. L'ébauche du plan de gestion n'a pas encore été approuvée par les parties.

L'ébauche du plan de gestion prévoit un suivi étroit de la population de moulfons de Dall. Ce suivi comprend des relevés aériens et des programmes de surveillance communautaire. Un relevé aérien a été effectué en juin 2014. Par la suite, le MERN a collaboré avec le gouvernement du Yukon et le Conseil des ressources renouvelables des Gwich'in afin de réaliser un suivi en juin 2017. Les résultats de l'opération indiquent la présence de 647 moulfons sur le territoire.

- **Grizzlis – Surveillance de l'exploitation :**

La population de grizzlis est considérée comme « préoccupante » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), et elle figure parmi les espèces surveillées de très près.

Une trousse d'étiquetage et d'échantillonnage (étiquette, sacs, carte et renseignements sur les échantillons requis) est préparée et distribuée tous les ans avec chaque étiquette émise. Les renseignements portant sur les zones d'exploitation sont révisés annuellement pour s'assurer que le rythme d'exploitation des grizzlis est durable dans la région. Le MERN produit chaque année le rapport *Résumé des résultats de la chasse aux espèces contingentées* pour toutes les espèces faisant l'objet de quotas. Ce rapport est envoyé au Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO et au Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord. Ces conseils de cogestion vérifient les renseignements sur les zones d'exploitation sur une base annuelle. Les collectivités reçoivent ensuite une copie du rapport ainsi qu'une affiche résumant l'état de la situation des cinq années précédentes. Depuis plusieurs années maintenant, des échantillons d'os, de graisse et de peau/poils sont également demandés pour procéder à des analyses d'ordre alimentaire.

- **Grizzlis – Étude de la population :**

Les connaissances locales indiquent que le nombre de grizzlis a augmenté depuis la mise en place de quotas vers la fin des années 1980 et le début des années 1990; les quotas ont été ajustés en fonction de ces renseignements, étant entendu que des données scientifiques supplémentaires seraient recueillies. Les premiers travaux d'analyse de l'ADN ont permis de déterminer que la zone d'étude était trop grande pour obtenir efficacement une concentration suffisante de spécimens et ainsi en estimer la population globale.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

Le MERN reconnaît la nécessité constante d'avoir une estimation à jour de la population de grizzlis. L'évaluation des résultats provenant des travaux sur le versant nord du Yukon, de même que du processus utilisé pour les extrapolier aux zones de gestion élargies du grizzli, éclairera la conception de l'étude. Le MERN aimeraient tenir des réunions avec les membres importants des CCT afin de cerner les zones plus restreintes pour l'étude de l'ADN, même si les populations de grizzlis paraissent actuellement en bonne santé et que ces estimations ne sont pas prioritaires pour obtenir du financement.

- **Orignaux – Densité des populations :**

Pour s'assurer que les populations d'orignaux sont gérées de manière durable, il est essentiel de connaître l'état et les tendances des populations en ce qui concerne la densité, la composition et le taux de recrutement. Ce recensement fournira des données approximatives quant à la densité des populations d'orignaux dans les zones recensées de la RDG et de la RDI. Cette information est capitale pour la surveillance à long terme des espèces, et aussi pour prendre des décisions éclairées quant à la gestion des orignaux dans la région. Le MERN a mené une étude comparable en mars 2017.

- **Bœufs musqués – Surveillance de l'état de santé :**

L'erysipelothrix, une bactérie qui n'avait jamais été signalée dans l'Arctique à ce jour, s'est récemment révélée comme un important agent pathogène chez le bœuf musqué du Canada et de l'Alaska. De 2010 à 2013, la bactérie aurait occasionné la mort de nombreuses bêtes sur les îles Banks et Victoria. Le MERN collabore avec Susan Kutz, chercheuse à l'Université de Calgary, ainsi qu'avec plusieurs de ses étudiants afin d'examiner l'erysipelothrix et d'autres maladies (comme le strongle pulmonaire) affectant le bœuf musqué. Leurs travaux visent à mesurer la prévalence de l'erysipelothrix et à déterminer son

point d'entrée et son impact sur la population. Les collectes d'échantillons sont coordonnées avec les CCT. Des travaux additionnels sont en cours afin d'étudier la prévalence du strongle pulmonaire et la santé générale du bœuf musqué.

- **Ours blancs – Plan de gestion :**

L'ours blanc a été inscrit comme espèce préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et des TNO. Le MERN a collaboré avec les Conseils consultatifs de la gestion de la faune (TNO et versant nord), le CIGG, le gouvernement du Yukon et Parcs Canada afin d'élaborer un plan de gestion pour la RDI qui a été recommandé aux ministres. Le plan de mise en œuvre a également été recommandé aux ministres. La mise en œuvre des mesures est requise, de même qu'une révision annuelle de l'avancement des mesures prévues par le plan.

- **Ours blancs – Évaluation dans la mer de Beaufort :**

D'après les recommandations de la commission inuvialuite-inupiate visant à mener une nouvelle évaluation pour la portion sud de la mer de Beaufort, les conseillers techniques ont procédé, en collaboration avec des partenaires de l'Alaska, à un examen des transects en bande à double observateur par hélicoptère au printemps 2017. Les données sont actuellement étudiées par un entrepreneur, mais seulement quelques spécimens ont pu être recensés de cette façon. L'étude basée sur l'instrument de mesure et planifiée pour le printemps 2019 a récemment été reportée, car la NOAA se penche actuellement sur les aspects techniques entourant la détection de l'ours blanc dans le cadre de l'étude de la mer des Tchouktches.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

- **Ours blancs - Surveillance de l'exploitation :**

En vertu des règlements administratifs des CCT, les chasseurs d'ours blancs sont tenus de rapporter le fruit de leurs activités et de fournir des spécimens biologiques au MERN. Le centre régional d'Inuvik du MERN regroupe les données relatives à l'exploitation et vérifie annuellement les ratios de récolte de mâles et de femelles pour les 3 et les 5 années précédentes afin d'assurer la durabilité de la récolte. Les résultats obtenus à la suite de cette vérification sont ensuite envoyés chaque année aux Conseils consultatifs de la gestion de la faune (TNO et versant nord) et au CIGG. Ces mêmes données sont également envoyées chaque année aux commissaires de l'entente inuvialuite-inupiate et aux responsables inuvialuits-inuits chargés de l'entente de Kitikmeot.

Depuis plusieurs années maintenant, des échantillons d'os, de graisse et de peau/poils sont également demandés pour les analyses d'ordre alimentaire. Les exploitants reçoivent, en échange de leur temps, une compensation financière de 10 \$ par échantillon fourni. Les chasseurs n'ont plus à rapporter la circonférence et la longueur des bêtes, mais on compte toujours sur les cartes fournies dans les trousseaux pour recueillir les observations de manière plus efficace. Le MERN a aussi procédé à l'envoi de cartes additionnelles aux collectivités afin de recueillir les renseignements provenant des chasses infructueuses. Une affiche a été conçue et distribuée afin d'expliquer l'utilité des échantillons.

Une étude conjointe a été entamée afin d'analyser les acides gras contenus dans les échantillons de graisse et ainsi connaître la composition du régime alimentaire des ours blancs de la RDI au cours des 10 dernières années. Des centaines d'échantillons de graisse ont récemment été envoyés à l'Université York, où Katie Florko, étudiante à la maîtrise et

membre de l'équipe de Greg Thiemann, a présenté des résultats préliminaires en juin 2016. L'aide de collaborateurs est requise afin de réaliser une analyse additionnelle des isotopes stables à partir des échantillons d'os et de peau/poils reçus.

- **Ours blancs - Détroit du Vicomte-Melville :**

Une estimation de la population du détroit du Vicomte-Melville a été réalisée en 2014-2015. Il s'agissait de la troisième campagne sur le terrain où l'on utilisait la traditionnelle technique de capture-marquage-recapture (CMR). Au printemps et à l'été 2015, des caches de carburant utilisées pendant le programme de CMR ont été nettoyées, et de l'équipement supplémentaire a été retiré du terrain. Les colliers posés en 2014 ont été programmés pour fonctionner jusqu'en 2016. L'analyse des données suit son cours. Une fois l'analyse terminée, des réunions auront lieu à Ulukhaktok et Cambridge Bay afin de présenter les résultats obtenus.

- **Ours blancs - Connaissances traditionnelles :**

Le Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO et le Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord ont terminé leur projet conjoint portant sur les connaissances traditionnelles liées aux ours blancs de la RDI. Le rapport fait état des connaissances traditionnelles d'individus interrogés dans chacune des six collectivités inuvialutes; il dépeint ainsi la perspective régionale sur l'écologie et les sous-populations d'ours blancs de la RDI. Tous les renseignements recueillis ont été mis en commun dans un rapport et éclairent les décisions de gestion relatives aux ours blancs.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

- **Loups arctiques – Surveillance de l'exploitation :**

Le loup arctique est une espèce très surveillée. Les Inuvialuits détiennent le droit exclusif de chasser les loups dans la RDI. Le nombre de caribous de Peary sur les îles Banks et Victoria est en diminution depuis 1972. Le nombre de caribous des troupeaux du cap Bathurst et de l'Ouest du lac Bluenose a aussi diminué depuis 1992. Afin de préciser l'impact de la présence des loups sur les populations de caribous, le MERN a lancé un programme de surveillance de l'exploitation du loup dans le cadre duquel sont recueillis les crânes et les estomacs des loups tués par les membres des CCT de Sachs Harbour et Olokhatomiut. Ce programme a été étendu à la partie continentale du territoire en 2006-2007. Depuis 2015-2016, les carcasses ne sont plus acceptées, mais le centre régional d'Inuvik du MERN a tout de même maintenu le prélèvement d'échantillons de crânes et d'autres échantillons importants pouvant servir à l'analyse alimentaire.

- **Carcajous – Surveillance de l'exploitation :**

Le carcajou (*Gulo gulo*) est un prédateur charognard et opportuniste dont la taille de la population ainsi que l'aire de répartition sont en diminution marquée en Amérique du Nord. Cette espèce s'adapte mal aux diminutions démographiques; elle est fragile aux pressions liées à son exploitation. Dans une grande partie du Nord, un nombre inconnu de peaux de carcajous servent à la confection de manteaux et demeurent dans les collectivités à des fins domestiques, de sorte que les registres de ventes aux enchères ne reflètent pas précisément le réel nombre de prises. Par conséquent, la capacité du GTNO à documenter correctement les taux d'exploitation est compromise. Ce travail constituerait une partie d'une initiative ténoise faisant suite à l'évaluation menée par le COSEPAC sur la population de carcajous se trouvant dans l'Ouest et figurant parmi les espèces surveillées.

Dans la RDI, le CIGG a fait adopter des limites pour la chasse aux carcajous à l'intention des non-résidents et des chasseurs étrangers. Pour aider à déterminer la durabilité de l'exploitation, il fallait connaître le nombre, la répartition et la composition des carcajous tués dans la RDI. Les données d'exploitation annuelles fourniront une base plus fiable pour non seulement évaluer si le taux est durable, mais aussi régler d'autres problématiques liées à la gestion. Cette étude à long terme permettra d'obtenir des données complètes sur les taux d'exploitation régionaux, ainsi qu'un aperçu des tendances relatives aux carcajous pour ce qui est de l'exploitation, des habitudes alimentaires, de l'âge, du sexe, de la condition physique et de la reproduction.

Les données sur l'exploitation constituent des renseignements de première importance pour les gestionnaires de la faune. D'autres analyses de données sont en cours de coordination, notamment celles portant sur le ver *Trichinella* et les parasites intestinaux. Depuis 2015-2016, le MERN a limité le programme aux collectes de crânes afin de surveiller le sexe et l'âge des espèces exploitées et de se concentrer sur l'analyse des données.

## Participation à des conseils de cogestion

En plus de faciliter le travail du GTNO et la coordination de ses activités, le financement de mise en œuvre octroyé par le gouvernement du Canada appuie également la participation du GTNO à différents conseils de cogestion :

- Un membre permanent du Comité d'étude des répercussions environnementales est désigné par le GTNO et nommé par le gouvernement du Canada.
- Un membre permanent du Bureau d'examen des répercussions environnementales est désigné par le GTNO et nommé par le gouvernement du Canada.
- Le président et les membres du Conseil consultatif de la gestion de la faune des TNO sont nommés par le GTNO.

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

## GOUVERNEMENT DU YUKON (GY)

Le Secrétariat du Yukon, qui fait partie de la Direction des politiques, de la planification et des relations autochtones du ministère de l'Environnement, est responsable de la coordination des activités de mise en œuvre du GY dans le cadre de la CDI; il assure la gestion des fonds de mise en œuvre reçus du gouvernement du Canada et représente le GY au sein du CCMO. D'avril 2016 à mars 2018, M<sup>me</sup> Jennifer Meurer (directrice des politiques, de la planification et des relations autochtones) de même que deux membres remplaçantes, M<sup>me</sup> Cassandra Kelly et M<sup>me</sup> Gritt Hoffmann (gestionnaires de la planification ministérielle et du secrétariat de la CDI), ont représenté le GY au CCMO. M<sup>me</sup> Stephanie Muckenheim, coordonnatrice de projets et responsable de la mise en œuvre de la CDI, a également représenté le GY.

Pour en savoir plus sur le GY : <https://yukon.ca>.

### Secrétariat du Yukon

Le Secrétariat du Yukon veille à différentes tâches administratives. Il doit fournir des mises à jour à la SRI, au CIGG et au Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord (CCGFVN), de même que présenter un rapport annuel au gouvernement

fédéral. Le Secrétariat doit en outre veiller à ce que des représentants yukonnais siègent au sein des comités et conseils de cogestion de la CDI, et il épauler également ces membres dans leur participation aux rencontres et dans les tâches qui s'y rapportent.

Le GY a fourni des mises à jour quadrimestrielles à la SRI et au CIGG pendant la période visée par le présent rapport. Le personnel du GY a également fait des présentations annuelles sur la mise en œuvre de la CDI à l'occasion des réunions du CIGG tenues à Whitehorse en septembre. Des représentants du gouvernement yukonnais ont aussi participé à quatre rencontres du CCMO à Inuvik et Edmonton, de même qu'à plusieurs téléconférences au sujet de la CDI. Le GY a par ailleurs poursuivi les échanges avec le gouvernement fédéral à propos du renouvellement du financement de base accordé à la mise en œuvre de la CDI. En décembre 2017, le GY a déposé une demande de renouvellement du financement dans laquelle il précisait les besoins projetés pour la mise en œuvre de la CDI sur une période de dix ans, soit de 2018 à 2028. Étant donné que le financement de base est demeuré au même niveau depuis 2004, le GY demande un financement supplémentaire depuis 2013. Au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018, il a reçu au total 477 000 \$ en fonds supplémentaires afin d'augmenter le financement annuel alloué à la mise en œuvre de la



Bœuf musqué sur l'île Herschel (Photo : Stephen Underhay)

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

Convention pour ce qui touche le parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk), les programmes fauniques, les ressources patrimoniales, le Secrétariat du Yukon et la participation du Yukon au Comité d'étude des répercussions environnementales.

## Programmes et projets de recherche liés à la faune

Le GY, avec l'aide du CCGFVN et du CIGG, a entrepris divers projets de recherche sur la faune et l'habitat entre 2016 et 2018 afin de soutenir le programme spécial de conservation sur le versant nord du territoire. Le financement de mise en œuvre de la CDI est alloué annuellement pour couvrir une partie du salaire du biologiste régional affecté au nord du Yukon dans le cadre de travaux de planification et de recherche sur la faune du versant nord. Sont également couverts les frais de déplacement des membres yukonnais du CCGFVN qui participent à des rencontres du Conseil ou à des activités connexes. Parmi les projets de recherche faunique entrepris entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2018, on compte :

- des projets de gestion de la harde de caribous de la Porcupine, qui couvrent notamment la surveillance annuelle par colliers GPS des caribous du versant nord, l'utilisation de l'habitat des caribous de la Porcupine et le dénombrement des caribous de la Porcupine lors de la période de rut; des projets de gestion des bœufs musqués sur le versant nord, qui comprennent la surveillance par colliers GPS, une étude du régime alimentaire des bœufs musqués, une étude sur la chasse des bêtes dans la région, une étude sur la population de bœufs musqués sur le versant nord (y compris pour ce qui est de la composition de la population) et la création d'un cadre de gestion qui comprend plusieurs ateliers à Aklavik;
- un projet de caméra pour documenter l'utilisation d'Avadlek Spit par la faune de l'île Herschel;
- une classification écologique des paysages permettant d'identifier les écosystèmes dont la conservation est préoccupante pour le versant nord;

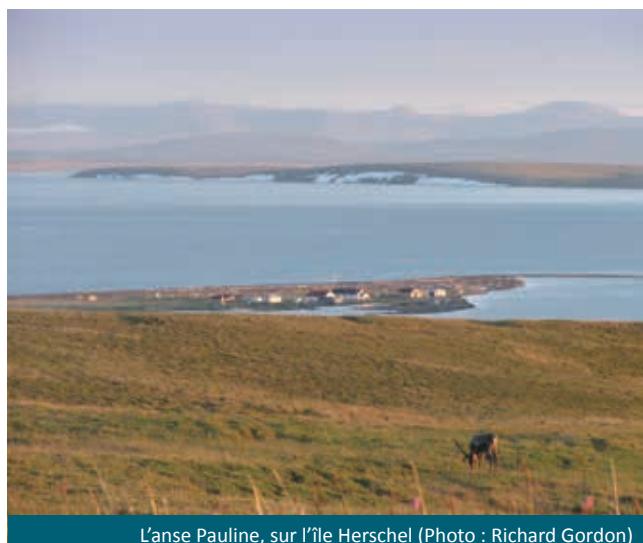
- un relevé de la population d'ours blancs dans le sud de la mer de Beaufort, en collaboration avec le GTNO;
- un relevé de la population de mouflons dans le nord des monts Richardson.

Les rapports finaux sont soumis au CCGFVN une fois chaque projet terminé, et les résultats sont présentés aux réunions du CCGFVN, du CCT d'Aklavik et du CIGG.

## Parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk)

Une part du financement pour la mise en œuvre de la CDI est consacrée à l'exploitation et à l'entretien du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk), y compris aux frais de personnel et aux frais annuels associés au fonctionnement du bureau du parc à Inuvik. Les fonds sont utilisés pour la protection des ressources naturelles et historiques du parc et pour le soutien aux visiteurs.

Généralement, Qikiqtaruk ouvre la première semaine d'avril et ferme la première semaine de septembre, selon les conditions météorologiques et les horaires des navires de croisière. Il y a quatre gardes forestiers saisonniers d'avril à septembre, et un autre garde travaille sur appel. Ce sont tous des Inuvialuits recrutés dans les collectivités d'Aklavik et d'Inuvik. Le garde forestier principal à temps plein est basé à Inuvik, où il gère les activités tout au long de l'année, et il se rend à Qikiqtaruk trois ou quatre fois par été.



L'anse Pauline, sur l'île Herschel (Photo : Richard Gordon)

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

## Bilan de la saison estivale 2016 :

- En 2016, le parc a été ouvert du 7 avril au 6 septembre.
- Toute l'année, la relève du personnel s'est faite toutes les deux semaines : un avion Twin Otter atterrissait sur une piste de glace au printemps, ou sur une plage l'été et l'automne. En cas d'inondation des pistes lors des ondes de tempête, le personnel montait plutôt à bord d'un hélicoptère. De plus, plusieurs hydravions ont emmené des touristes à l'anse Pauline pendant l'été.
- Les ondes et tempêtes de la fin de l'automne 2015 et de l'été 2016 ont causé d'importantes inondations à l'anse Pauline. Les hauts niveaux d'eau ont laissé de vastes quantités de débris sur la plage et la piste d'atterrissage. Les tempêtes de 2016 ont aussi endommagé plusieurs structures historiques : cela faisait de nombreuses années que l'eau n'avait pas atteint un tel niveau. Au total, 395 personnes se sont rendues à Qikiqtaruk en 2016, dont des chercheurs sur le pergélisol, des employés du GY, de Parcs Canada et de la Garde côtière canadienne, des touristes voyageant en voiliers et en hydravions, et des visiteurs inuvialuits et inupiat. Il y a aussi eu 230 croisiéristes.
- On a enregistré 432 observations d'animaux sauvages, en particulier de caribous, de bœufs musqués, de grizzlis, d'ours blancs, de baleines, d'oiseaux de proie et de différents oiseaux aquatiques.



Inondation à l'anse Pauline (Photo : Isla Myers-Smith)

- Parmi les faits rares, on a observé un morse à l'anse Pauline ainsi qu'une paruline des buissons et un piranga à tête rouge. Ces deux dernières espèces n'avaient jamais été aperçues à Qikiqtaruk auparavant.

## Bilan de la saison estivale 2017 :

- En 2017, le parc a été ouvert du 8 avril au 15 septembre. La saison a été prolongée en raison d'une visite du navire C3 à l'occasion des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada.
- À leur arrivée au printemps 2017, les gardes forestiers ont constaté que plusieurs structures historiques avaient été endommagées pendant l'hiver et qu'elles devaient donc être réparées.
- En 2017, Qikiqtaruk est devenu une *installation maritime à usage occasionnel* (IMUO). Cette désignation aide Transports Canada à suivre les navires qui entrent au Canada et qui en sortent. Les gardes forestiers ont été chargés d'accueillir les navires et d'en consigner le type, le nombre de passagers, l'heure d'arrivée et l'heure de départ; ils devaient aussi obtenir du capitaine la liste des passagers. Ces renseignements ont ensuite été acheminés à Transports Canada.
- En août 2017, la Direction des parcs du Yukon et le CCT d'Aklavik ont organisé ensemble un Programme des aînés et des jeunes qui a été fort apprécié : les participants ont passé deux semaines à Qikiqtaruk à pêcher de l'omble chevalier et à chasser des caribous.



Navire C3 au large de l'île Herschel (Photo : Stephanie Muckenheim)

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

- En 2017, le caisson de Tarsiut – une vieille plateforme de forage de la baie Thetis, au large de l'île Herschel – a enfin été retiré.
- Le 11 septembre, le personnel du GY et les Inuvialuits ont accueilli le navire C3, qui naviguait par le passage du Nord-Ouest canadien.  
(<https://canadac3.ca/fr/accueil>)
- Au total, 525 personnes ont visité Qikiqtaruk en 2017, y compris 151 croisiéristes et passagers du C3, le premier ministre du Yukon et la ministre du Tourisme et de la Culture.
- On a enregistré 240 observations d'animaux sauvages, notamment de caribous, de bœufs musqués, de grizzlis, d'ours blancs, d'oiseaux de proie et de différents oiseaux (aquatiques ou autres).

En 2016, la Direction des parcs du Yukon a entrepris un examen décennal du *Plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk)* en collaboration avec le CCGFVN. Cet examen, qui est toujours en cours, vise à cibler tout changement nécessaire pour assurer une orientation stratégique appropriée au cours des dix années à venir. Il est mené par un comité mixte représentant le GY, le CCGFVN et les Inuvialuits; ce comité sera responsable d'élaborer un nouveau plan de gestion et de le présenter au ministère de l'Environnement du Yukon et au CCGFVN pour approbation. L'examen s'est poursuivi en 2017, et des rencontres communautaires ont eu lieu à Aklavik et Inuvik pour recueillir des commentaires sur la vision et les objectifs esquissés. Des documents provisoires ont aussi été diffusés en ligne, où les ministères yukonnais, le public et les différentes parties prenantes pouvaient faire connaître leurs avis. Une ébauche du plan révisé a été achevée en vue d'une distribution pour examen et consultation publique au début de l'année 2018. Conformément aux dispositions de la CDI, le CCGFVN recommandera ensuite officiellement le plan à la ministre de l'Environnement du Yukon. Un plan final recommandé devrait être terminé d'ici la fin de 2018.

## Gestion des ressources patrimoniales et du site historique du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk)

Le personnel de la Section des lieux d'intérêt historique du GY visite Qikiqtaruk chaque année pour surveiller et inspecter les structures historiques et, au besoin, faire des réparations. Des ajustements au plan de travail sont alors souvent apportés pour remédier à toute usure prématurée et réparer tout bris accidentel subi pendant l'automne et l'hiver. Les tempêtes et les ondes de la fin de l'automne 2015 et de l'été 2016 ont endommagé plusieurs structures. Voici une liste des travaux entrepris sur certaines d'entre elles au cours des étés 2016 et 2017.

En 2016 :

- Les travailleurs se sont concentrés à réparer le calage des bâtiments 1 et 2 (respectivement, le magasin et l'entrepôt de la Northern Whaling & Trading Company et un hangar appartenant à la même entreprise), qui ont été endommagés lors d'une tempête en 2015.
- La cabane des chasseurs et voyageurs a été surélevée, et l'isolation du plancher a été examinée, car on craignait que la tempête et l'inondation d'août 2015 n'aient endommagé la charpente du plancher.
- Des travaux ont été effectués sur la glaciaire pour en stabiliser l'entrée, et les portes ont été ajustées afin qu'elles se ferment plus hermétiquement et qu'elles réduisent ainsi l'infiltration d'air chaud pendant l'été.



Glaciaire sur l'île Herschel (Photo : Stephanie Muckenheim)

# RAPPORT DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

---

- Des réparations ont été faites sur plusieurs bâtiments historiques, et des portes et charnières ont été remplacées.
- Des ajouts et améliorations ont été apportés aux panneaux d'interprétation du bâtiment 4 (maison communautaire de la Pacific Steam Whaling Company).

En 2017 :

- Les travaux ont surtout porté sur l'élévation du bâtiment 11 – l'un des petits logements – afin d'en remplacer plusieurs poutres et de renforcer la charpente du plancher. De nouvelles poutres et de nouveaux revêtements de sol ont été installés pour remplacer les matériaux qui pourrissaient. Les finis intérieurs ont été consignés et retirés jusqu'à ce qu'il ne reste que le revêtement mural intérieur. On a trouvé plusieurs éléments intéressants, dont l'emplacement antérieur de meubles intégrés au bâtiment, ainsi que plusieurs petites esquisses sur le fini intérieur. Le bâtiment repose maintenant en toute sécurité à une hauteur qui lui permettra de sécher complètement avant qu'on poursuive les travaux sur la structure.
- Dans le bâtiment 3 (entrepôt des douanes), le plancher a été réparé et des fenêtres cassées ont été remplacées. Des bardeaux extérieurs de trois autres bâtiments historiques ont également été restaurés.

Le personnel des programmes d'archéologie et de paléontologie du Yukon s'est également rendu au parc en 2016 et 2017 pour effectuer des recherches et documenter les fossiles et artefacts qui se sont échoués sur l'île et qui ont été recueillis par des visiteurs. La Section des lieux d'intérêt historique a travaillé avec la Direction des parcs du Yukon sur l'examen du *Plan de gestion du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk)* et a formulé des recommandations pour la gestion des ressources historiques et patrimoniales de l'île.

## Participation à des conseils de cogestion

En plus de faciliter le travail du GY et la coordination de ses activités, le financement de mise en œuvre octroyé par le gouvernement du Canada appuie également la participation du GY à différents conseils de cogestion :

- Un membre permanent du Comité d'étude des répercussions environnementales est désigné par le GY et nommé par le gouvernement du Canada.
- Un membre permanent du Bureau d'examen des répercussions environnementales est désigné par le GY et nommé par le gouvernement du Canada.
- De même, un membre permanent de la Commission d'arbitrage est désigné par le GY et nommé par le gouvernement du Canada.

## ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

### **CONSEIL CONSULTATIF DE LA GESTION DE LA FAUNE DES TNO (CCGFTNO)**

Le CCGFTNO a été créé en vertu de la CDI pour donner effet aux principes de cogestion de la faune par les Inuvialuits et les gouvernements, comme le prévoit la Convention. Il a entamé sa première année complète d'activité en 1987-1988.

Le CCGFTNO a pour mandat de conseiller les ministres compétents sur tout ce qui concerne les politiques de gestion de la faune ainsi que les activités de gestion, de réglementation, de recherche, d'administration et d'application de règlements ayant trait à la faune, aux habitats et à la récolte dans la région ouest de l'Arctique. Il fournit aussi des recommandations aux conseils de gestion de la faune, aux commissions d'utilisation des terres, au Comité d'étude des répercussions environnementales, au Bureau d'examen des répercussions environnementales et à tout autre organisme qui s'intéresse à la faune. Le Conseil a la responsabilité de préparer des plans de conservation et de gestion, et il doit déterminer et recommander des quotas de récolte. Il examine également les lois et projets de loi sur la faune et conseille les gouvernements compétents à ce sujet. En outre, il revoit toute position que le Canada se propose d'adopter pour atteindre des objectifs internationaux et qui est susceptible d'avoir une incidence sur la faune dans la région ouest de l'Arctique. Le CCGFTNO exerce sa compétence sur la partie de la RDI qui est située aux TNO. Il compte trois membres nommés par le CIGG, deux membres nommés par le GTNO, un membre nommé par le gouvernement du Canada, ainsi qu'un président. Ce dernier est nommé par le GTNO avec l'approbation des Inuvialuits et du gouvernement fédéral. Le Conseil s'intéresse surtout à la conservation des oiseaux et des espèces fauniques terrestres, notamment l'ours blanc. C'est pour cette raison que le GTNO nomme des représentants du ministère

de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) et que le Canada nomme un représentant du Service canadien de la faune (SCF). Le Conseil permet aux utilisateurs des ressources et aux agents de réglementation de discuter de toutes les questions liées à la faune de la région ouest de l'Arctique. Il travaille en étroite collaboration avec le CIGG, les six CCT inuvialuits, les organismes gouvernementaux chargés de gérer la faune dans la RDI, et les autres organismes de cogestion établis par la CDI.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CCGFTNO s'est réuni quatre fois par année en plus de participer à des téléconférences et d'organiser plusieurs visites dans les collectivités.

Le CCGFTNO est représenté au sein de plusieurs autres comités (p. ex. Comité consultatif pour une gestion coopérative de la faune, Conférence des autorités de gestion, Groupe de travail sur la *Loi sur la faune*); il participe à leurs rencontres en plus d'organiser ses propres réunions internes.

### **CONSEIL CONSULTATIF DE LA GESTION DE LA FAUNE DU VERSANT NORD (CCGFVN)**

Le Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord (CCGFVN) est responsable de la zone de la RDI qui se trouve sur le versant nord du Yukon, y compris l'île Herschel. Il conseille les ministres fédéraux et territoriaux compétents sur tout ce qui concerne les politiques de gestion de la faune ainsi que les activités de gestion, de réglementation et d'administration ayant trait à la faune, aux habitats et à la récolte; il fournit également des recommandations sur la gestion du parc national Ivavik et du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk). En somme, le CCGFVN est l'équivalent yukonnais du CCGFTNO. Il compte quatre membres et un président : deux membres représentent les Inuvialuits, et les deux autres membres représentent respectivement le Canada et le Yukon. Le président est nommé par le GY avec l'approbation des Inuvialuits et du gouvernement du Canada.

# ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

---

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le CCGFVN s'est réuni quatre fois par année et a participé à plusieurs rencontres sur la cogestion de la faune. Par ailleurs, un des rôles du Conseil consiste à fournir un plan de conservation et de gestion pour la faune du versant nord; au cours de la période visée par ce rapport, il a travaillé à mettre à jour ce plan, et ce travail de révision devrait s'achever au début de l'année 2019.

Pour en savoir plus sur les activités du CCGFVN, consultez son site Web (en anglais) :  
<https://wmacns.ca>.

Coordonnées du CCGFVN :

Conseil consultatif de la gestion de la faune du versant nord  
C. P. 31539  
Whitehorse (Yukon) Y1A 6K8  
Téléphone : 867-633-5476  
Courriel : wmacns@wmacns.ca

## COMITÉ D'ÉTUDE DES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES (CERE)

Le CERE effectue l'examen environnemental initial des projets d'exploitation proposés dans les zones terrestres et extracôtières de la RDI. Les projets évalués touchent aux domaines suivants :

- le pétrole et le gaz;
- l'exploration et l'extraction minières;
- le nettoyage et la restauration de sites industriels;
- l'octroi de droits relatifs à l'eau;
- les entreprises touristiques commerciales;
- l'utilisation de terres pour des recherches parrainées ou financées par le gouvernement.

Le CERE a été établi en vertu du paragraphe 11(5) de la CDI. Il compte sept membres permanents, soit trois membres nommés par les Inuvialuits, trois membres nommés par le gouvernement du Canada, et un président nommé par le gouvernement canadien avec l'approbation des Inuvialuits. Sur les trois membres nommés par le Canada, un est désigné par le GY et un autre par le GTNO.

Le CERE a élaboré ses *Lignes directrices et procédures opérationnelles* pour informer et orienter les promoteurs, les autorités gouvernementales, la communauté inuvialuite et d'autres organisations à l'égard de sa structure, de ses procédures et de ses exigences en matière de renseignements.

Les processus d'examen et d'évaluation environnementale établis par la CDI et prévus dans la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* s'appliquent aux projets visant le versant nord du Yukon.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, les membres et le personnel du CERE ont tenu des réunions régulières et pris part à des téléconférences. Ils ont aussi participé à d'autres activités relatives aux responsabilités du Comité et à son expertise en environnement.

Pour obtenir les rapports d'activité annuels du CERE ou ses *Lignes directrices et procédures opérationnelles* :

C. P. 2120  
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0  
Téléphone : 867-777-2828  
Télécopieur : 867-777-2610  
Courriel : eisc@jointsec.nt.ca  
Site Web : [www.screeningcommittee.ca](http://www.screeningcommittee.ca)

# ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

---

## BUREAU D'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES (BERE)

Le BERE examine, au moyen d'un processus d'audience publique, les projets qui lui sont soumis par le CERE, et il recommande les projets d'exploitation qui devraient aller de l'avant, ainsi que les modalités et conditions qui s'y rapportent. Les projets proposés dans la RDI qui sont susceptibles d'entraîner des répercussions négatives importantes sur l'environnement sont renvoyés au BERE. Ce dernier, en formulant ses recommandations, tient notamment compte des indemnisations pour pertes de ressources fauniques, de même que des mesures correctives et d'atténuation.

Le BERE a été créé conformément au paragraphe 11(18) de la CDI. Il est composé de sept membres permanents, soit trois membres nommés par le Canada, trois membres nommés par les Inuvialuits, et un président nommé par le Canada avec l'approbation des Inuvialuits. Des trois membres nommés par le Canada, un est désigné par le GTNO et un autre est désigné par le GY. Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les membres et le personnel du BERE ont tenu des réunions régulières et pris part à des téléconférences. Entre autres activités, ils ont rencontré le CIGG et le Secrétariat commun. Dans une optique de perfectionnement professionnel et de formation continue, le personnel du BERE a également participé à l'Offshore Technology Conference, à la conférence « L'énergie et les technologies émergentes dans l'Arctique », ainsi qu'à une visite des lacs Husky.

Coordonnées pour obtenir le rapport annuel du BERE :

C. P. 2120  
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0  
Téléphone : 867-777-2828  
Télécopieur : 867-777-2610  
Courriel : eirb@jointsec.nt.ca  
Site Web : [www.eirb.ca](http://www.eirb.ca)

## COMITÉ MIXTE DE GESTION DE LA PÊCHE (CMGP)

Le CMGP conseille le ministre fédéral des Pêches et des Océans sur les questions de gestion des poissons et des mammifères marins dans la RDI, et il l'assiste dans la gestion des droits et obligations du Canada en vertu de la CDI pour ce qui est de la pêche. Le Comité travaille avec le gouvernement et des groupes d'utilisateurs de ressources renouvelables au Canada et en Alaska pour surveiller les populations migratoires communes.

Le CMGP est établi en vertu du paragraphe 14(61) de la CDI. Il compte deux membres nommés par le CIGG, deux membres nommés par Pêches et Océans Canada, et un président nommé par ces quatre membres. Le Comité se réunit chaque trimestre.

Coordonnées pour obtenir le rapport annuel du CMGP :  
C. P. 2120  
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0  
Téléphone : 867-777-2828  
Télécopieur : 867-777-2610  
Courriel : [fjmc-rp@jointsec.nt.ca](mailto:fjmc-rp@jointsec.nt.ca) ou  
[fjmc-rb@jointsec.nt.ca](mailto:fjmc-rb@jointsec.nt.ca)  
Site Web : [www.fjmc.ca](http://www.fjmc.ca)

# ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

---

## COMITÉS DE CHASSEURS ET DE TRAPPEURS (CCT)

Conformément à la CDI, chaque collectivité inuvialuite a son propre CCT, qui est responsable de certains droits d'exploitation et fonctions de gestion énoncés au paragraphe 14(75) de la Convention. Un CCT doit notamment :

- présenter des recommandations au CIGG relativement à la création de zones collectives de chasse et de piégeage, de même qu'à toutes les questions locales qui relèvent de sa compétence;
- présenter des recommandations au CIGG sur les besoins en poissons et ressources fauniques à des fins de subsistance;
- répartir les quotas de subsistance;
- établir des règlements administratifs régissant l'exercice des droits d'exploitation des Inuvialuits;
- encourager et aider les Inuvialuits à s'occuper de la protection, de la gestion, du contrôle et de l'utilisation des ressources fauniques de la RDI, et à prendre part aux recherches qui s'y rapportent;
- aider le CCGFTNO, le CCGFVN et le CMGP à récolter des renseignements sur l'exploitation faunique;
- assister le CCGFTNO et le CCGFVN dans l'exercice de leurs fonctions.

Les règlements administratifs pris par un CCT en vertu de l'alinéa 14(76)f) de la CDI et énoncés dans les règlements dudit CCT sont, conformément au paragraphe 14(77) de la CDI, exécutoires aux termes de la *Loi sur la faune* des TNO. Les règlements administratifs actuels portent sur la chasse à l'ours blanc, au grizzli, au lynx, au loup et au caribou de la toundra.

Les CCT participent également au Programme de surveillance communautaire de la RDI et sont responsables de l'achèvement et de la mise à jour des plans de conservation communautaires.

Chaque CCT nomme deux personnes pour représenter sa collectivité au CIGG.

## SECRÉTARIAT COMMUN (SC)

Le SC a été créé en 1986 pour fournir un soutien technique et administratif au CIGG, au CERE, au BERE, au CMGP et au CCGFTNO. Il s'occupe notamment du site Web commun. La section de ce site consacrée au CCGFTNO contient de l'information sur les activités et le mandat du Conseil, ainsi que de nombreux documents téléchargeables (p. ex. plans de conservation communautaires inuvialuits, rapports annuels). Par ailleurs, le SC répertorie et distribue tout le matériel associé aux activités de ces groupes.

Le bureau principal du SC est à Inuvik, aux TNO. Le SC a également à Whitehorse, au Yukon, un bureau consacré aux activités du CCGFVN.

## COMITÉ DE COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

L'établissement d'un Comité de coordination de la mise en œuvre (CCMO) a été une composante clé de toutes les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG). Quand la CDI a été signée en 1984, les plans et comités de mise en œuvre n'étaient pas requis. Toutefois, en 1994, la SRI et le gouvernement du Canada ont convenu qu'il serait avantageux de former un CCMO pour s'occuper des questions et préoccupations courantes liées à la mise en œuvre de la Convention.

Le 11 mai 1999, après une longue période de réflexion interne, le CCMO de la CDI était fondé.

Le CCMO de la CDI regroupe des représentants de haut rang de la SRI, du CIGG, du GTNO, du GY et du gouvernement du Canada. Le Comité assure le respect des obligations des parties conformément à la CDI et résout les problèmes associés à la mise en œuvre de la CDI. En outre, le CCMO a convenu de prendre ses décisions par consensus et d'offrir aux parties concernées un forum où elles peuvent exprimer leurs préoccupations concernant la mise en œuvre de la CDI.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le CCMO de la CDI s'est réuni deux fois par année pour examiner les problèmes et les initiatives qui ont été portés à son attention par une ou plusieurs parties et qui ont été jugés pertinents. Les principaux sujets examinés par le CCMO sont listés au chapitre 2 du présent rapport. Les activités et interventions de chaque gouvernement signataire et participant sont quant à elles décrites dans les chapitres correspondants.



# ANNEXE

## FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDI

ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE	2016-2017	2017-2018
<b>Société régionale inuvialuite :</b>		
Financement de base	40 000	46 000
Paiement de la facture d'Ikhil	109 547	149 507
Mer de Beaufort	484 169	847 550
<b>Total</b>	<b>633 716 \$</b>	<b>1,043 057 \$</b>
<b>Secrétariat commun :</b>		
Financement de base (directement du fédéral)	1 938 573	3 184 396
Augmentation		184 620
Financement suppl. 2016-2017 :		
CCGFTNO	231 750	
Zone protégée de Tarium Niriyutait	231 750	
Mise en œuvre et examen organisationnel	338 708	
Financement suppl. 2017-2018 :		
Guide CDI 101		70 000
Transfert via le GTNO	2 388 515	2 388 515
<b>Total</b>	<b>5 217 546 \$</b>	<b>6 256 934 \$</b>
<b>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :</b>		
Transfert au Secrétariat commun	(voir plus haut)	(voir plus haut)
Chasseurs et trappeurs inuvialuits	692 268	1,020,000
Ministères du GTNO (MERN, MEAA, Administration des terres)	1 130 941	1 324 499
<b>Total</b>	<b>1 823 209 \$</b>	<b>2 344 499 \$</b>
<b>Gouvernement du Yukon :</b>		
Financement de base (incluant le CCGFVN)	1 090 319	1 454 070
Financement suppl. : parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk)	416 000	257 000
<b>Total</b>	<b>1 506 319 \$</b>	<b>1 710 070 \$</b>
<b>Commission d'arbitrage inuvialuite</b>		
	Financement non requis	Financement non requis

